

## **Analyses et études (mars 2013)**

*J'ai repéré un certain nombre d'études et d'analyses qui m'ont semblé utiles pour enrichir l'approche de l'entrepreneuriat des TPE et PME et de la création d'entreprise ; j'en ai extrait les éléments qui me semblaient essentiels et nouveaux, en retravaillant par exemple certains tableaux que j'ai voulu plus explicites ou en complétant l'analyse, et si besoin en formulant quelques commentaires. J'ai voulu aussi citer les chiffres qui servent de cadrage à ces thématiques. André LETOWSKI*

### **Dans ce document :**

#### **Création d'entreprise, auto-entrepreneuriat, reprise**

- Une diminution permanente du nombre d'auto-entrepreneurs depuis la mise en œuvre de cette mesure, alors que les autres créations se sont maintenues jusqu'en 2011/2012 mais elles aussi ont chuté en 2012/2013 (les 6 derniers mois connus) *Chiffres bruts INSEE et analyse André Letowski*
- L'analyse des créations d'entreprise dans 8 pays fait apparaître beaucoup de points communs, en ce qui concerne les flux de créations et le profil des créateurs *Cour des Comptes*

#### **TPE, artisanat, PME**

- Les entreprises indépendantes, 98% des entreprises (en hausse de 30% depuis 1995) occupent 37% de l'emploi salarié ; parmi ces indépendantes, ce sont les sans salarié et les moins de 5 ans qui contribuent le plus à l'emploi salarié, alors que les autres détruisent de l'emploi *Insee Première*
- Les indépendants ont reçu davantage de donation de leur famille que les employés/ouvriers. Devenus retraités, ils font aussi plus souvent donation que l'ensemble des salariés retraités. *INSEE*,
- Les femmes créatrices choisissent davantage le statut d'auto-entrepreneur, notamment en Bourgogne, *Insee Bourgogne*
- L'artisanat de Poitou-Charentes et les TIC *CRMA Poitou-Charentes*

#### **Pérennité, cessation, défaillances**

- 9% des créations de 2006 ont cessé au cours de leur 1ère année d'activité, 12% dans leur 2ème année et 17% pendant leur 3ème année ; 66% sont toujours en activité 3 ans après leur démarrage *APCE*

#### **Accompagnement des créations, des TPE et PME**

- La région réunissait les acteurs de créafil le 15 mars 2013, et révélait à cette occasion l'opinion de ces acteurs sur créafil *Un sondage du réseau Créafil*
- L'intermédiation financière et l'accompagnement proposés par France Active conduisent à des taux de pérennité élevés et au développement de l'emploi *France Active*
- Un renouveau de la pensée académique en ce qui concerne l'appui à l'entrepreneuriat ? *Dans la revue « Entreprendre et Innover »*

#### **Financement, aides financières publiques**

- 3 régions manifestent un appui d'importance à l'ensemble des créateurs en partenariat étroit avec les réseaux locaux d'accompagnement. *Cour des Comptes*
- Les départements consacrent 60% de leur budget aux aides sociales, en hausse de 12,5% depuis 2007 ; ces aides concernent 4 grands postes, proches en montant (RSA, personnes âgées, enfance, personnes handicapées) *DREES*

## Innovation

- Les entreprises ont de plus en plus recours aux TIC, un recours toujours modulé par la taille et l'activité des entreprises *INSEE*
- Au titre de la R&D, les PME et les micro-entreprises sont davantage financées par un soutien public que les ETI et les grandes entreprises, mais les dépenses de R&D y sont aussi nettement plus importantes (en moyenne 6,7% de leur chiffre d'affaires contre 3% pour les autres tailles et jusqu'à dépasser le chiffre d'affaires) *Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur*
- Le "Cambridge Innovation Center", une entreprise rentable au service de l'innovation <http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/72470.htm>

## Secteurs d'activité

- La coiffure connaît de fortes transformations : coiffure à domicile, régime des auto-entrepreneurs, franchise, baisse des reprises *ISM*
- Le marché du livre est plutôt stable mais se transforme avec le numérique et internet, toutefois plus lentement en France qu'aux USA ou en Grande-Bretagne. *Syndicat national de l'édition*

## L'emploi, le marché du travail

- En septembre 2011, les allocataires de l'ARE perçoivent en moyenne 980 € bruts ; ce sont pour moitié des employés qualifiés ; la moitié bénéficie d'un temps d'indemnisation de 36 mois et plus. Toutefois un quart des indemnisables n'en bénéficie pas du fait surtout de la pratique d'une activité réduite. *Dares analyses*

## Propos iconoclastes

- Intégrer l'entrepreneuriat dans la formation comme un atout, et une nouvelle façon d'approcher l'enseignement et la pédagogie *extraits du livre de Francis Bécard en coédition avec l'Etudiant*

## Rapports et propositions non commentés

- **Rapport d'information N°763 de l'Assemblée Nationale** par le Comité d'Evaluation et de Contrôle des Politiques Publiques sur l'évaluation des dispositifs publics d'aide à la création d'entreprises, reprenant le rapport de la Cour des Comptes dans son intégralité et les propositions de l'Assemblée Nationale.
- **Premier ministre**, rapports Aquino, Broussy et Pinville, en vue de la future loi d'adaptation de la société au vieillissement
- **Ashoka center/ Accenture**, « sortir de la pauvreté en inventant de nouveaux modèles à la croisée du social, du privé et du public »
- **Ministère du Redressement Productif**, « les commissaires au redressement productif », Rapport annuel 2012
- **Dares Analyses N°10** « Les risques professionnels en 2010 : de fortes différences d'exposition selon les secteurs » février 2013
- **Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes** « Résultats 2012 de la DGCCRF »
- **DGCIS**, « les chiffres clés de l'artisanat, édition 2013 »
- **INSEE Première N° 1436** « Le revenu salarial des femmes reste inférieur à celui des hommes »

## Création d'entreprise, auto-entrepreneuriat

**Une diminution permanente du nombre d'auto-entrepreneurs depuis la mise en œuvre de cette mesure, alors que les autres créations se sont maintenues jusqu'en 2011/2012 mais elles aussi ont chuté en 2012/2013 (les 6 derniers mois connus)**

*Chiffres bruts INSEE et analyse André Letowski*

*Le choix d'analyser les données sur les 6 derniers mois est fondé sur le fait que l'INSEE ne « corrige » pas les données pour les 2 derniers mois de l'année alors qu'elle le fait pour les autres mois, conduisant à ce que les « corrections » se cumulent en début d'année, faussant alors le chiffre réel des créations d'une année donnée ; observer de septembre à février atténue cet effet et permet une meilleure observation des tendances.*

Septembre-février (6 mois)	Total		Auto-entrepreneurs		Autres créateurs	
	Nombre	Indice*	Nombre	Indice*	Nombre	Indice*
2012/2013	275 353	86,1	149 683	79,5	125 670	95,6
2011/2012	287 135	89,8	156 303	83,0	130 832	99,5
2010/2011	295 878	92,5	163 603	86,9	132 375	100,7
2009/2010	319 848	100	188 330	100	131 518	100

\*indice base 100 en 2009

**3 activités ont plutôt progressé pendant ces périodes, mais elles comptent peu dans la création (14% des auto-entrepreneurs et 19% des autres créateurs) ; noter la chute dans l'immobilier pour la période 2012/2013 :**

	Santé-éducation		Transports		Immobilier	
	AE	Autres créateurs	AE	Autres créateurs	AE	Autres créateurs
Indices						
2009/2010	100	100	100	100	100	100
2010/2011	96	105	102	108	101	119
2011/2012	98	115	109	105	102	118
2012/2013	102	114	128	107	84	92
2012/2013						
Nombre	18 431	14 093	1 648	3 330	1 182	6 752
% AE	57		33		15	

**4 activités ont progressé dans le groupe des autres créateurs et nettement régressé dans celui des AE ; alors que les instances de l'artisanat s'insurgent de la forte concurrence déployée par les AE, les données notamment sur la construction démontreraient une situation plutôt favorable aux autres créateurs, y compris en ces périodes difficiles pour la construction ; ces activités représentent 46% des AE et 46% des autres créateurs de la période septembre 2012-Février 2013 :**

	Services aux entreprises		Construction		Info/communication		HCR	
	AE	Autres créateurs	AE	Autres créateurs	AE	Autres créateurs	AE	Autres créateurs
Indices								
2009/2010	100	100	100	100	100	100	100	100
2010/2011	88	104	85	106	79	104	99	103
2011/2012	78	105	82	104	84	108	96	101
2012/2013	75	99	77	103	81	100	95	101
2012/2013								
Nombre	35 048	23 898	20 410	20 672	9 412	4 643	3 581	8 226
% AE	59		50		67		30	

**3 activités ont régressé tant pour les AE que pour les autres créateurs ; ce sont plus souvent des AE (39% des créations AE et 31% des autres créateurs) :**

	Commerce		Services aux particuliers		Industrie	
	AE	Autres créateurs	AE	Autres créateurs	AE	Autres créateurs
Indices						
2009/2010	100	100	100	100	100	100
2010/2011	86	93	83	95	86	86
2011/2012	81	91	74	95	110 ?	63
2012/2013	79	85	67	103	84	61
2012/2013						
Nombre	28 605	25 661	22 543	7 337	7 724	5 535
% AE	53		75		58	

**En conclusion, Les activités aux situations les plus défavorables sont celles où le taux d'auto-entrepreneur est élevé ; les auto-entrepreneurs y ont le plus souvent connu de fortes baisses dans ces activités.**

**L'analyse des créations d'entreprise dans 8 pays fait apparaître beaucoup de points communs, en ce qui concerne les flux des créations et le profil des créateurs**

*Cour des Comptes, rapport « évaluation des dispositifs de l'Etat en faveur de la création d'entreprise », tome 4 publié en février 2013.*

*La qualité de l'information repose sur l'analyse des rédacteurs ; certains sont manifestement plus à l'aise avec le thème traité ou ont plus facilement recueilli les informations.*

*Cette analyse traite des caractéristiques de la création d'entreprise ; la prochaine lettre mensuelle traitera des politiques à la création d'entreprise de ces différents pays.*

Le tome 4 du rapport comporte **8 analyses de pays**, auxquels j'ajoute ici la France. Le tableau ci-dessous reprend **les grandes données, plutôt comparables**, pour les pays dont les informations sont suffisantes, et au premier abord, fiables ; sont exclus la Belgique, et Israël ; en ce qui concerne l'Italie, certaines données posent problème.

**Les données sont le plus souvent trop imprécises, trop peu nombreuses, trop peu analysées** pour permettre une vraie comparaison : certaines peuvent inclure l'agriculture/forêt/pêche, d'autres pas ; les effectifs ne précisent jamais si les dirigeants sont inclus ou non (notamment pour les solo ou ceux en entreprise individuelle).

Ceci étant, **on observe une nette différence dans les taux de création pour 10 000 habitants avec les USA** (où toutefois seulement la moitié des créateurs disent tirer principalement leurs revenus de leur création d'entreprise, donc proche de nos auto-entrepreneurs) ; il en est de même pour la création d'emploi et l'effectif moyen, l'un et l'autre par ailleurs très insuffisamment renseignés ; **les autres données sont plutôt proches**, notamment l'importance des entreprises individuelles, celle des femmes, l'importance de l'enseignement supérieur dans la formation initiale, les taux de pérennité à 3 et 5 ans, le fait de disposer de peu de capitaux et les petits chiffres d'affaires au démarrage.

*Les pays sont classés par ordre décroissant de taux de création pour 10 000 habitants :*

	USA	France	Espagne	Suède	Italie	Allemagne	Royaume-Uni
Nbre de créations 2010 ou 2011	7 468 000	550 000	331 264	67 000	391 310	417 000	235 135
Nbre de création Pour 10 000 hab	240,7	85	71,7	70,7	64,3	51	37,3
% d'entreprise individuelle		71	64	68	65	80	21
% d'entreprise sans salarié	91	95	77			65	
% de femme	38	32	30 à 40	32	26	30	30
Formation	53% Ens supérieur	40% Ens supérieur	40% Ens supérieur	47% Ens Supérieur		44% Ens professionnel	
Créateur immigré	28	10			13	35	
Taux pérennité à 3 ans		66	65	62/68	62/65	66	63
Taux pérennité à 5 ans		50	50		50,5		44
Nbre emplois créés au démarrage	3 000 000	485 000		29 612	369 763	582 000	

**En ce qui concerne la France**, si l'on exclue les auto-entrepreneurs, régime inconnu dans les autres pays européens, la France serait au même niveau que le Royaume-Uni, c'est-à-dire assez peu de créations d'entreprise par habitant. **La création d'emploi y est plus modeste** que dans les autres

pays européens ; **les chômeurs y sont nettement plus nombreux** qu'en Suède par exemple (ou en Espagne en 2010). Noter aussi le poids des **créateurs immigrés** aux USA, en Allemagne, nettement plus important qu'en France et **celui des plus de 55 ans** plus nombreux aux USA ; *des tendances pour l'avenir ?*

## ETATS-UNIS

En 2011, on dénombre **688 000 créations d'entreprises avec salariés, 6 780 000 créations d'entreprises indépendantes** ; concernant les entreprises avec salariés, on observe une augmentation importante sur la période 1997-2007 (590 644 créations en 1997, 668 395 créations en 2007 et 688 000 en 2010).

De 1996 à 2007, le taux de disparition des entreprises employeurs est inférieur au taux de création (sauf en 2002, perte nette de 17 140 entreprises) ; en 2007, dernière année disponible dans l'étude de la SBA, on compte 592 410 cessations d'activité pour 668 395 créations, soit un solde net positif de 75 985 entreprises. Sur la période 1996-2007, le nombre moyen annuel de cessation d'activité s'élève à 554 142.

**21% des créateurs d'entreprise affirment n'avoir recours à aucun capital extérieur pour démarrer leur activité** ; parmi les entreprises ayant nécessité des apports financiers, 31% affirment avoir démarré leur activité avec moins de 5 000 dollars, quand 1,5% affirme avoir eu besoin d'un million de dollars minimum.

Parmi les petites entreprises basées à domicile, **57% déclarent moins de 25 000 dollars annuels de chiffre d'affaires**, et 7% plus de 250 000 dollars.

Les formes d'entreprises les plus couramment utilisées sont la *Sole Proprietorship* (équivalent de l'entreprise unipersonnelle), très répandue et facile à créer, l'enregistrement de l'entreprise n'est même pas nécessaire), la *Limited Liability Partnership* (pour les cabinets juridiques, comptables ou autres activités libérales) et la C Corporation (équivalent de la *Société Anonyme* française). Enfin, seules 2,1% des entreprises créées en 2011 l'ont été sous la forme franchise.

**38% sont créés par des femmes**

**28% des créateurs sont diplômés de l'enseignement supérieur, auxquels il faut ajouter 25% qui ont suivi des cours à l'université sans y être diplômé** ; 29% ont uniquement terminé le lycée ; 18% n'ont pas été au lycée.

**Les 20/34 ans sont les plus représentés parmi les créateurs d'entreprise avec un total de 29%** ; 22% ont 35/44 ans, 28% ont 45/54 ans, et les 55/64, 21%.

60% des entreprises créées en 2011 l'ont été par des entrepreneurs se définissant comme « White » et **40% par des personnes de couleur (24% en 1996)** : 23% par des « Latinos » ; 9% par des « Blacks » et 5% par des « Asians ».

De 1996 à 2011, le profil des créateurs d'entreprises a beaucoup évolué, avec le rôle prépondérant des « **Latinos** » (10,5% en 1996, 23% en 2011) ; **il en est de même des 55/64 ans** (14% en 1996 contre 21% ou encore **des créateurs issus de l'immigration** (14 contre 28%).

Une étude du *United States Census Bureau* révèle également que **50,5% des créateurs d'entreprises considèrent leur entreprise comme leur source principale de revenu** (69% pour les créateurs de sociétés avec employés ; 43% pour les créateurs de sociétés sans employé) ; **63% des créateurs déclarent également travailler plus de 40 heures par semaine pour leur entreprise**.

Enfin, **la répartition géographique** des créations d'entreprises par Etat montre de fortes disparités nationales ; le taux de création d'entreprise (nombre de créations d'entreprise sur population adulte)

a diminué dans tous les Etats à l'exception des Etats du Nord-est ; Les Etats de la côte Ouest affichent toujours les taux les plus élevés tandis que les Etats du Centre et du Midwest affichent les taux les plus bas.

**Selon la Maison Blanche, la totalité de la création nette d'emploi depuis les années 1980 provient des petites entreprises nouvellement créées (les grandes entreprises détruisant autant d'emplois qu'elles en créent).** Les startups américaines comptent pour près de 3 millions de nouveaux emplois chaque année ; cependant **le nombre moyen de l'effectif diminue** (3,5 dans les années 1980, 3 dans les années 1990 et seulement 2,6 dans les années 2000). En 2007, seules 4,4% employaient plus de 20 personnes.

**Les jeunes entreprises ont un taux de croissance des effectifs nettement supérieur aux entreprises plus anciennes** : les entreprises créées il y a moins d'un an ont un taux de croissance de 15% alors que les entreprises les plus âgées, 4% ( survivantes après 29 ans d'existence).

**En contrepartie, les entreprises les plus jeunes enregistrent un taux de perte d'emploi lié aux cessations d'activité beaucoup plus fréquentes que les entreprises anciennes** (19% contre 4%). Chaque année la perte est de 12,5% des effectifs des entreprises âgées de 3 ans, mais les entreprises survivantes affichent un taux de croissance de 7%. On observe encore une perte annuelle de seulement 7,5% des effectifs des entreprises âgées de 5 ans, mais une croissance de moins de 6% des effectifs des entreprises survivantes.

En termes de chiffre d'affaires, il n'y a pas de données précises.

## **Espagne**

**331 264 créations d'entreprises en 2011, en chute au regard de la période 2006-2008 (417 500 en moyenne), rejoignant le niveau 2002-2003 (moyenne de 338 400).**

**77%** (71% entre 2001 et 2004) **n'ont pas de salarié au démarrage** et 21% (27,8% entre 2001 et 2004) de 1 à 5 salariés ; en nette chute pour les 6 salariés et plus (2,6% contre 4,5%) ; la taille moyenne est de 3,26 personnes par entreprise.

**64% sont créés sous forme individuelle** et 25% en SARL. Noter que 62,5% exercent leur activité à temps plein.

24% viennent du chômage (14% en 2010).

**Si 40% au démarrage sont le fait de femmes, elles ne sont plus que 30%, quelques années après.**

En 2011 toujours, 9% sont le fait de moins de 25 ans, 67% de 25 à 44 ans, 18% de 45 à 54 ans et 6% au-delà, avec une **moyenne d'âge de 37 ans.**

**40% sont issus de l'enseignement supérieur** (dont 20% du premier cycle), 28% des « sans diplôme » ou de niveau enseignement primaire, 21% de la formation professionnelle et 11% du secondaire.

**Le revenu tiré de leur entreprise est pour une majorité au plus égal à 30 000€** (17% moins de 10 000€, 27% de 10 à 20 000€, 24 de 20 à 30 000€) ; 1/3 dispose d'un revenu supérieur à 30 000€ (13% de 30 à 40 000€, 11% de 40 à 60 000€ et 9% au-delà).

**L'année de création de l'entreprise est celle au cours de laquelle se produit le plus de fermeture avec un taux de survie inférieur à 85%.** A noter qu'après 3 ans, il reste en moyenne 65% des entreprises créées. Ce chiffre tombe à environ **50% au bout de 5 ans.**

Par contre, on ne dispose pas, à 3 ans, de données sur le nombre d'emplois créés et les chiffres d'affaires.

## **SUEDE**

**Le nombre annuel de créations d'entreprises a été de 57 350 en moyenne entre 2006 et 2010.** Le niveau de création a atteint en **2010** un pic avec près de **67 000 nouvelles entreprises**, ce qui

correspond à une augmentation de plus de 70 % par rapport au niveau enregistré en 2000 et de 50 % par rapport au niveau de 2006.

Selon SCB, homologue suédois de l'INSEE, il existe 1 037 000 entreprises recensées en 2011, dont près de 76 % sont des entreprises individuelles (avec une seule personne), 20% des « TPE », et seulement 0,55 % des entreprises de plus de 50 employés. Le secteur agricole/Pêche et forêts est intégré à ces chiffres.

De 2006 à 2010, **68 % des nouvelles entreprises** créées avaient le statut d'**entreprises individuelles** (sole operator), 24 % celui de sociétés anonymes (AB) et les 8 % restant étaient des sociétés en nom collectif (Handelsbolag) ou des sociétés en commandite (Kommanditbolag).

La part des sociétés anonymes a fortement progressé en 2010 lorsque le gouvernement suédois a décidé de ramener l'apport initial de fonds propres de 100 000 SEK (11 000€) à 50 000 SEK (5 500€) ; elles sont passées de 21 % à 29 % en 2010, surtout au détriment des entreprises individuelles.

En 2009 de même qu'en 2010, **72 % des nouvelles entreprises créées ont réalisé un CA de moins de 500 000 SEK (55 555€) par an** durant le premier exercice (36% moins de 300 000SEK) et 10 % un CA de plus d'un million de SEK.

On y trouve **32% de femmes** (auxquels il faut ajouter 7% conduite à la fois par un homme et une femme). **16% sont des étrangers.**

11% ont le niveau des collèges, 39% celui du bac, et **47% une formation acquise en enseignement supérieur (dont 28% au-delà de bac+3).**

En 2010 toujours, **59% viennent du salariat** (dont 32% dans le même secteur d'activité), 12% sont propriétaires d'une autre entreprise, 10% sont étudiants, 7% chômeurs.

En 2009, 12% ont moins de 25 ans, 63% de 26 à 50 ans et 24% plus de 50 ans (dont 9% plus de 60 ans).

**Le taux de pérennité à 3 ans oscille entre 62 et 68%** ; pour les entreprises créées en 2005 dans la capitale, le taux de pérennité à 3 ans était de 70 %. Les taux de pérennité les plus élevés concernaient les entreprises des secteurs des transports et des communications (77 % en 2003 comme en 2005) suivi du BTP (73 % en 2003 et 75 % en 2005) et de l'industrie (72 % en 2003 et 73 % en 2005) ; parmi les secteurs ayant un taux en-dessous de la moyenne générale (67 % en 2003 et 68 % en 2005), on trouve les secteurs du commerce et de la restauration (65 % en 2003 et 63 % en 2005), des services financiers et des consultants (66 % en 2003 et 67 % en 2005).

En termes de statut juridique, la **pérennité à 3 ans** des entreprises créées en 2005 était **supérieure pour les sociétés anonymes (85 %)** bien plus que les entreprises individuelles (64 %), les sociétés en nom collectif (Handelsbolag) et les sociétés en commandite (Kommanditbolag) avec un taux de 58 %.

Le taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées en 2005 par un Suédois « de souche » était de 69 % contre 64 % pour un créateur d'entreprise né à l'étranger.

Le taux de pérennité à 3 ans était pour ces mêmes entreprises également supérieur pour les créateurs âgés d'au moins 60 ans (76 %), contre seulement **55 % pour les créateurs de moins de 26 ans.**

Le taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées en 2005 par des **hommes était de 74 %, contre 67 % pour les femmes**, mais de **80 % lorsque la direction générale était composée de femmes et d'hommes.**

Enfin, force est de constater que le taux de pérennité était quasiment au même niveau indépendamment du niveau d'enseignement, alors que le taux de pérennité **des salariés du même secteur ou les propriétaires d'une autre entreprise étaient plus élevés (respectivement ,76 % et 75 %) que pour ceux qui, auparavant, se trouvaient au chômage (57 %) ou étaient étudiants (55 %).**

Selon une enquête de l'agence chargée des analyses des politiques de croissance, Tillväxtanalys, les résultats en 2008 des entreprises créées en 2005 pouvaient se résumer comme suit :

- **le chiffre d'affaires moyen annuel** est de 1,5 MSEK (156 000€) ; les secteurs où le chiffre d'affaires moyen était le plus élevé sont le BTP (317 000€/an) et l'industrie (316 000€/an), alors que les niveaux les plus faibles étaient concentrés sur les secteurs des soins/santé, des services et des conseils en formation (46 000€) ainsi que les services et conseils financiers (122 000€/an),

- en termes d'emplois, le nombre total des effectifs est passé **de 29 612 employés en 2005 à 62 062 employés en 2008** (+110 %)

- en termes de **rentabilité**, **39 % des créateurs d'entreprises estimaient globalement qu'elle était très bonne ou relativement bonne** en 2008 (44 % dans l'industrie et 27 % dans le secteur du commerce et la restauration), alors que **30 % estimaient qu'elle était très faible ou relativement faible** à la même période (18 % dans le secteur du BTP et 35 % dans le secteur du commerce et de la restauration) ; la rentabilité était globalement jugée **plus forte pour les entreprises créées par un homme** (44 %), que par une femme (32 %). **La rentabilité était également jugée meilleure lorsque l'entreprise était créée par une seule personne et non pas par plusieurs.**

## Italie

Les micro-entreprises (94,6%) sont très dominantes en nombre, alors que les entreprises de taille moyenne (entre 50 et 249 employés) constituent à peine 0,5% du total (selon le ministère du Développement économique sur données Eurostat 2008). 81,7% des employés travaillent pour des PME et 72,4% de la valeur ajoutée est produite par des PME.

**EN 2011**, le nombre d'inscription de nouvelles entreprises au registre des entreprises s'élève à **391.310** (426 600 entre 2004 et 2007) et le nombre de cessations d'activité à 341.081.

Traditionnellement, ce sont **les Régions du Sud** qui connaissent le nombre le plus important de nouvelles activités entrepreneuriales (30,9% en 2011), suivies de près par le Nord-Ouest (28,6%), puis par le Centre (21%) et le Nord-est (19,5%).

**65% d'entre elles sont des entreprises individuelles**, 21% des sociétés de capitaux et 11,5% des sociétés de personnes. Les entreprises individuelles et les sociétés de personnes créées sont aussi nombreuses que celles cessées (en 2011, 298 709 immatriculations et 295 716 cessations); par contre, les sociétés de capitaux cessent nettement moins (80 744 immatriculations contre 38 152 cessations).

**85% des entreprises nouvelles ne dépassent pas 2 personnes employées** ; 11% emploient entre 3 et 5 employés et 11% davantage.

**Les femmes sont 26% des créations ; 13% sont le fait d'immigrés**

26% ont moins de 30 ans, 39% entre 31 et 40 ans, 23% entre 41 et 50 ans et 12% plus de 50 ans.

49% se lancent avec un diplôme équivalent au baccalauréat ; ¼ se sont arrêtés après l'enseignement obligatoire ; 12% ont un master.

**41% ont démarré avec moins de 5 000€**, 30% entre 5 et 10 000€, 20% entre 11 et 30 000€ et 8% plus de 30 000€. Le financement principal vient de fonds propres (8 entrepreneurs sur 10), puis des parents et amis et enfin des banques.

**En termes de pérennité :**

	Un an	Deux ans	Trois ans	Quatre ans	Cinq ans
Taux de pérennité en %	86 à 90	75 - 76	62 à 65	56-57	50,5

**Les 385 512 créations de 2009 ont généré 369 763 emplois**

Les créations de 2004, pérennes en 2007 font état de 413 093 emplois en 2007; les créations de 2004, pérennes en 2009, font état de 214 936 emplois.

## Allemagne

401 000 créations ou reprises d'entreprises en 2011 (417 000 en 2010)

*(Les statistiques officielles sont établies par l'institut de Bonn)*

**Les allemands, intéressés par la création d'une entreprise, sont moins nombreux en proportion (60%)** qu'en France (65%), aux Etats-Unis (65%) et aux Pays-Bas (85%).

90% sont de créations et **10% des reprises**.

**80% sont des entreprises individuelles**, 14% des SARL, 4,8% des sociétés de droit civil ; les autres sont des SA, des sociétés en commandite...

Environ 15% des nouvelles entreprises sont des entreprises innovantes (au sens où elles mettent sur le marché de nouveaux produits)

Selon le rapport sur la création d'entreprises de la KfW, **pour 44% des entreprises créées, l'apport initial (financier et matériel) était compris entre 1€ et 5000 €**, pour 15% entre 5000 € et 10 000 €, pour 22% entre 10 000€ et 25 000 €, pour 11% entre 25 000 et 50 000 €, 8% au-delà .

**66% des créateurs d'entreprises avec des besoins financiers ont recours à des fonds propres** et 34% à des moyens externes (crédits bancaires, prêts, dons) ; **seuls 11% des projets sont financés par des financements extérieurs** (38% des prêts bancaires à long terme, 29% vers les crédits bonifiés de la KfW ou des instituts de crédits des régions, 22% vers les prêts et les dons de la famille et de proches et 7% des aides de l'agence fédérale pour l'emploi).

Le rapport relève qu'un tiers des créateurs d'entreprises, ayant des besoins de financement, font état de difficultés financières.

44% des créateurs ont moins de 34 ans, contre 28% entre 35 et 44 ans et 28% entre 45 et 64 ans.

**41% ont un diplôme d'une école d'apprentissage professionnelle**, 6% ont un diplôme d'une école technique (Fachschule, équivalent au bac Pro), 13% d'une Fachhochschule (équivalent en France à niveau bac +2 à +4), 16% ont un diplôme universitaire et 24% aucun diplôme professionnel.

Par ailleurs, environ **35% des créateurs d'entreprises étaient étrangers en 2010** ; cette proportion progresse chaque année (28% en 2008).

**Les femmes sont 30%**

Une majorité des créateurs d'entreprises (**65%**) **sont des personnes seules qui n'emploient qu'eux-mêmes** (chômeurs notamment) ; 29% des créateurs d'entreprise ont au moins un employé et 6% l'ont fait en association avec au moins un partenaire, mais n'ont pas d'employé.

Entre 11 et 18% des créateurs ont déjà auparavant créé une société qui a cessé son activité.

Selon l'enquête annuelle de la KfW sur la création d'entreprises, **85% des entrepreneurs sont encore à la tête de leur société après un an d'activité, mais cette proportion baisse à 66% après trois ans**.

Après trois ans d'activité, les raisons liées à la disparition d'une entreprise sont dues pour :

- 57% des cas à une liquidation de l'activité, à laquelle on ajoute 4% pour insolvabilité de l'entreprise
- 25% à des projets limités dans le temps dès le départ
- 13% des cas à une revente de l'entreprise

Les entreprises innovantes ont une capacité de survie plus faible que celles qui ne proposent pas de biens ou de services innovants.

**Les entreprises mieux nanties au départ en moyens financiers ont plus de chance de survie** : les créateurs qui disposent de fonds compris entre 10 000 et 25 000 € et ceux qui disposent de plus de 25 000 € réussissent leur projet avec une probabilité plus élevée que les créateurs dont les moyens financiers sont inférieurs à 10 000 €.

**Entre 2008 et 2010, 86% des entreprises n'ont pas eu de difficultés financières**, contre 14% qui en ont rencontrées.

Selon la KFW, en 2010, **396 000 nouvelles entreprises ont contribué à créer 582 000 emplois équivalent temps plein, dont 289 000 emplois pour les créateurs eux-mêmes et 293 000 emplois pour les salariés** (*intégrant sans doute des dirigeants salariés ?*). On compte en moyenne 2,4 emplois par entreprise créée mais **60% des nouvelles entreprises n'ont qu'un seul employé, le créateur de l'entreprise.**

En termes de chiffre d'affaires (CA), **50% des entreprises créées affichent un chiffre d'affaire inférieur à 40 000 € au bout d'une année d'existence.**

En termes de performance **au bout de deux années d'existence**, 10% des entreprises ont fait faillite ; 10% n'affichent pas de hausse de leur chiffre d'affaires ; 25% affichent une hausse du CA jusqu'à 50% ; 22% voient leur CA progresser de 50 à 100% ; pour 37%, le CA progresse davantage.

Après deux années d'existence, la croissance du chiffre d'affaires est en moyenne de 231% et en médiane de 80%. Après trois ans, le CA progresse de 51% en moyenne et de 17% en médiane. **La progression du chiffre d'affaires des nouvelles entreprises est toujours plus forte la deuxième année** (le CA en première année est en général faible) que lors de la troisième année d'existence.

### Royaume uni

Le nombre d'entreprises créées au Royaume-Uni évolue autour de **270 000 chaque année**. En moyenne, les nouvelles entreprises créées chaque année représentent entre 10 et 13% du total des entreprises actives au Royaume-Uni. ; **en 2010, 235 135 créations et un parc de 2 300 000 entreprises** (*Office of National Statistics*). **71,5% sont en société**, 21% « propriétaire unique » et 5,3% en partnership (en nom collectif).

En 2011, la majorité des nouveaux entrepreneurs britanniques (61%) se situaient dans la tranche 20-39 ans. 36% avaient plus de 40 ans, et 14% plus de 50 ans. 3% des nouveaux entrepreneurs avaient moins de 20 ans.

D'après le *Global Entrepreneurship Monitor 2011*, en 2010 il y avait **deux fois moins de femmes** à la tête d'une jeune entreprise (âgée de 3 ou 4 ans) que d'hommes

D'après l'ONS, **le taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées en 2007 est de 63%**, il était de 66,3% en 2006 et de 64,7% en 2005. **Le taux de survie à 5 ans de la génération 2005 est quant à lui de 44,4% :**

	Un an	Deux ans	Trois ans	Quatre ans	Cinq ans
Taux de pérennité	91 à 96	74 à 81	63 à 66	53-54	44

Il n'existe pas de donné publique officielle permettant de connaître les emplois créés et les chiffres d'affaires. Toutefois, l'enquête sur les petites entreprises du ministère de l'économie (*Small Business Survey* publiée par le BIS) indique qu'en 2010, trois ans après leur création, **40% des jeunes entreprises prévoyaient de recruter l'année suivante. 37% des jeunes entreprises ont indiqué un chiffre d'affaires en hausse en 2010**, contre 22% en baisse. Par contraste, 25% des entreprises existant depuis plus de dix ans ont indiqué un CA en hausse, contre 37% en baisse.

## TPE, artisanat, PME

**Les entreprises indépendantes, 98% des entreprises (en hausse de 30% depuis 1995) occupent 37% de l'emploi salarié ; parmi ces indépendantes, ce sont les sans salarié et les moins de 5 ans qui contribuent le plus à l'emploi salarié, alors que les autres détruisent de l'emploi.**

*Insee Première N° 1438 « Les entreprises indépendantes d'un groupe : un renouvellement continu et important », mars 2013*

**Les entreprises indépendantes** (2,26 millions sont composées sur le plan juridique d'une seule unité légale) constituent **l'écrasante majorité des entreprises** principalement marchandes non agricoles et non financières (**98 %**) face aux 42 000 entreprises englobant plusieurs unités légales liées entre elles (groupes). Elles ne représentent toutefois que **37 % de l'emploi salarié, mais 74 % de ces emplois parmi les petites et moyennes entreprises.**

**De 1995 à 2009, le nombre d'entreprises indépendantes a augmenté de plus de 30 %** (intégrant les auto-entrepreneurs de 2009) ; en moyenne, sur 100 entreprises indépendantes et actives une année donnée, 11 ont été créées dans l'année et 9 ont cessé leur activité l'année suivante. Seules 80 existent au cours de l'intégralité de deux années consécutives.

**Le nombre d'entreprises indépendantes a le plus augmenté (+ 65 %) dans les services** : le taux annuel de création y est particulièrement élevé (près de 13 %) et dépasse largement celui des cessations. À l'inverse, il a très peu évolué dans l'industrie (+ 3 %), secteur où les créations sont les moins fréquentes (moins de 8 %), même si les cessations y sont aussi plus rares.

Ces créations ou cessations apparentes, appréhendées à partir des immatriculations dans le répertoire national d'entreprises Sirene, correspondent parfois à de simples modifications juridiques ; dans les entreprises indépendantes, toutefois, ces cas de fausses créations ou cessations sont marginaux.

#### **Le risque de cessation évolue avec l'âge de l'entreprise**

La première année apparaît comme celle d'un « état de grâce » ; les chances de survie y sont meilleures que dans les deux ans qui suivent, au cours desquels elles se dégradent continûment.

À l'issue de cette délicate deuxième phase, le risque de cessation diminue régulièrement, sous deux effets convergents ; l'entreprise développe son expérience, améliore sa connaissance des marchés, étend son réseau et les entreprises les plus fragiles ont disparu.

Vers la dix-huitième année d'activité, le taux de cessation recommence à s'élever (départ en retraite notamment dans les entreprises individuelles).

**Plus l'entreprise est petite à la création, plus il est probable qu'elle conserve le même nombre de salariés** ; sur la période 1995-2009, 78% des entreprises sans salarié n'ont pas connu de hausse en nombre de salarié, 58 % des entreprises indépendantes de 1 à 4 salariés contre 8 % de celles de 50 salariés et plus.

Période moyenne 1995-2009	% en début d'année		% des entreprises en n+1				Nbre d'emploi salarié en milliers	
	Dans l'ensemble des indépendantes	Dans l'emploi total	Ayant cessé	Effectif stable	Effectif en baisse	Effectif en hausse	Dans les cessations	Dans les pérennes
Total	100	100	9	63	12	10	-240	284
Sans salarié	50	0	12	78	0	10	0	306
1 à 4 salariés	34	23	6	58	19	17	-78	30
5 à 9 salariés	10	22	4	40	30	26	-52	-10
10 à 49 salariés	5	36	3	24	37	36	-68	-16
50 salariés et plus	1	19	4	8	45	43	-42	-26
Moins de 5 ans	40	25	10	62	10	18	-74	247

Plus de 5 ans	60	75	8	65	13	14	-167	38
---------------	----	----	---	----	----	----	------	----

Lecture : Les entreprises sans salarié sont 50% des entreprises indépendantes ; en cours d'année, 12% ont cessé ; en fin d'année, 78% n'ont toujours pas de salarié, alors que 10% ont embauché contribuant à la création de 306 000 postes de salariés.

**Toutefois, ce sont les nouvelles entreprises et les plus petites qui ont le plus apporté d'emplois salariés (respectivement 173 000 pour les moins de 5 ans d'ancienneté et 306 000 pour les sans salarié).** Au total, les entreprises avec salariés perdent d'une année sur l'autre en moyenne près de 262 000 emplois, alors que les entreprises initialement sans salarié créent en moyenne 306 000 emplois, permettant un solde de + 44 000 emplois par an pendant cette période.

**Les indépendants ont reçu davantage de donation de leur famille que les employés/ouvriers. Devenus retraités, ils font aussi plus souvent donation que l'ensemble des salariés retraités.**

*INSEE, Dossier « Héritages, donations et aides aux ascendants et descendants » mars 2013*

*Près de 15 000 ménages ont répondu à l'enquête Patrimoine 2010, les héritages et donations entre conjoints ont été exclus de l'analyse, car ils sont fortement sous-déclarés ; ces chiffres ne couvrent pas la totalité du patrimoine transmis dans l'année car seules les successions, dont le patrimoine net taxable est supérieur à 50 000 euros, doivent être déclarées ; on dira qu'un ménage a reçu un héritage ou une donation si la personne de référence ou le conjoint déclare en avoir été bénéficiaire.*

**Tout d'abord un cadrage général, avant d'aborder ce qu'il en est des indépendants**

Le patrimoine d'un ménage est constitué par la somme de tous les biens qu'il possède, qu'ils soient d'ordre financier, immobilier, professionnel ou matériel. La transmission du patrimoine peut intervenir soit du vivant des personnes, *via* une donation reçue (ménage donataire), soit après leur décès, *via* un héritage (ménage d'héritier). **La transmission du patrimoine professionnel étant un élément important pour eux, les ménages d'indépendants ou d'agriculteurs ont plus souvent bénéficié d'un héritage ou d'une donation que les autres.**

Début 2010, le patrimoine médian des ménages dont la personne de référence ou le conjoint déclare avoir perçu un héritage au cours de leur vie, s'élève à 241 000 euros, et celui des ménages qui déclarent avoir reçu une donation à 274 700 euros ; à titre de comparaison, il est de 150 200 euros pour l'ensemble des ménages vivant en France.

Les ménages qui déclarent avoir perçu une donation ou un héritage disposent en moyenne de revenus plus élevés. Ainsi, le revenu disponible moyen en 2009 des ménages d'héritiers s'élève à 37 800 euros, celui des ménages donataires à 42 400 euros, contre 33 200 euros pour l'ensemble des ménages

**La nature des donations et héritages est de 2 types principaux, de l'argent et de l'immobilier :**

	Logement, terrain	Argent	Valeur mobilière, assurance vie	Biens à usage professionnel	Autres
Donation	56	48	3,5	4,3	3,1
Héritage	59	53	10	2,9	8,2

**Pour plus de quatre donations sur cinq, les donateurs sont les parents** et 9 % d'entre elles proviennent des grands-parents. **Les héritages (hors héritages entre conjoints) proviennent du décès d'un des parents dans 83 % des cas**, et d'un des grands-parents (dans 8 % des cas).

Pour quatre ménages sur cinq **ayant versé une donation**, la personne de référence était à **la retraite** au moment de l'enquête. Les ménages donateurs disposent en général d'un patrimoine élevé : la moitié d'entre eux détiennent plus de 273 700 euros de patrimoine brut. Le niveau de vie des ménages ayant versé une donation est en moyenne 1,5 fois plus élevé que le niveau de vie moyen de

l'ensemble des ménages. **La fiscalité influe sur le choix de transmettre de son vivant, tout comme l'altruisme alors que la peur du risque freine.**

**Ceux qui ont reçu des donations sont 29% à avoir moins de 40 ans, 41% entre 40 et 49 ans et 30% plus de 60 ans.** Les donateurs sont âgés pour 83% de plus de 60 ans (dont 56% plus de 70 ans).

Par ailleurs, plus on est diplômé, plus on bénéficie de donation.

**Qu'en est-il des indépendants ? Ont-ils plus que les autres reçus des donations, voire des héritages ? Font-ils plus de donations (notamment à leurs enfants) que les autres CSP ?**

**Les indépendants** (agriculteur, artisan, commerçant, profession libérale, chef d'entreprise) **ont, comme les cadres et les professions intermédiaires, reçu davantage de donation que les employés et ouvriers**, alors que nombre d'entre eux viennent aussi de famille employé et ouvrier (*ce qui laisserait entendre un effort plus marqué des familles pour aider leur descendant devenu indépendant ?*).

Hors les agriculteurs, les plus pourvus en donation, les professions libérales sont très proches des cadres et les artisans, commerçants, chefs d'entreprise très proches des professions intermédiaires.

**La situation diffère quant à l'héritage reçu, les artisans, commerçants, chefs d'entreprise ayant moins reçu que les autres indépendants**, en proximité des professions intermédiaires, employés et ouvriers.

Les indépendants font par ailleurs plus fréquemment des donations que les autres CSP.

**En ce qui concerne les retraités donateurs, les donations sont bien plus fréquentes chez les agriculteurs et les autres indépendants que pour l'ensemble des salariés retraités, ce qui laisse entendre des patrimoines nettement plus importants.**

	Ensemble des Ménages (1)	Ménages ayant reçu en donation (2)	Coeff (2)/(1)	Ménages ayant reçu en héritage (3)	Coeff (3)/(1)	Ménage ayant fait Donation (4)	Coeff (4)/(1)
Agriculteur	1,4	3,3	2,4	1,4	1,0	1,2	0,86
Cadre	9,5	15,8	1,7	9,0	0,95	3,7	0,39
Profession libérale	1,4	2,3	1,6	2,1	1,5	1,4	1,0
Profession intermédiaire	14,7	19,0	1,3	9,8	0,67	3,2	0,22
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	5,2	6,1	1,2	3,8	0,73	3,3	0,63
Employé	12,5	10,6	0,85	7,7	0,62	2,7	0,22
Ouvrier qualifié	10,8	8,2	0,76	6,6	0,61	1,5	0,14
Ouvrier non qualifié	4,9	2,2	0,45	2,3	0,47	0,9	0,18
Agriculteur retraité	2,1	3,6	1,7	3,8	1,81	11,3	5,4
Artisan, commerçant... Profes libérale retraité	7,3	7,9	1,1	15,3	2,10	25,5	3,5
Salarié retraité	25,2	18,7	0,74	34,9	1,39	42,1	1,7
Autre inactif	5,0	2,4	0,48	3,3	0,67	3,3	0,67

## **Les femmes créatrices choisissent davantage le statut d'auto-entrepreneur notamment en Bourgogne**

*Insee Bourgogne en partenariat avec la Préfecture de Région, la Délégation Régionale au Droit des Femmes qui paraîtra fin juin 2013.*

L'entrepreneuriat féminin représente 32 % des créations d'entreprises (29% en 2009). Entre temps, le statut d'auto-entrepreneur a été instauré. **En 2010, deux femmes sur trois optent pour ce régime simplifié.**

Les activités choisies par les femmes restent très sexuées : coiffure, soins de beauté, design, soutien de bureau ou encore infirmières et sages-femmes qui se mettent à leur compte. Dans l'industrie et la construction, les femmes sont pratiquement absentes.

Les femmes mobilisent peu de capitaux pour lancer leur entreprise. **Les 3/4 des auto-entrepreneuses investissent moins de 2 000 euros**, la moitié démarre sans moyen financier.

Les capitaux investis dans les entreprises classiques sont plus élevés : plus de 16 000 euros pour 40 % des femmes et 47 % des hommes, un montant qui dépend fortement du secteur d'activité et du statut juridique de la création.

**Les plus jeunes femmes, se tournent massivement vers l'auto-entreprise (80% des créations par les femmes), comme les plus âgées (76%),** alors qu'entre 25 et 45 ans (60%), elles sont plus nombreuses à opter pour l'entreprise classique.

## **Artisanat Poitou-Charentes et les TIC**

*CRMA Poitou-Charentes, observatoire de l'artisanat au 30/06/2012*

Les CMA de cette région recensent 31 979 entreprises, 66 665 salariés, 2 145 créations ou reprises d'entreprise au 1<sup>er</sup> semestre 2012 dont 941 auto-entrepreneurs (et 191 cessations d'auto-entrepreneurs) et seulement 78 EIRL.

Dans les entreprises en activité, 77% sont des hommes (94% dans la construction, 91% dans le travail des métaux, mais 30% dans le textile/habillement/cuire et 55% dans les services aux personnes) ; toutefois les créations/reprises par les femmes montent en puissance au 1<sup>er</sup> semestre 2012 avec 28% de femmes (notamment du fait de l'auto-entrepreneuriat)

Un tiers des chefs d'entreprise ont entre 45 et 54 ans et un sur cinq a 55 ans ou plus ; la moitié des artisans a plus de 45 ans.

**45% déclarent disposer d'un site internet** ; Parmi les raisons évoquées par les artisans pour justifier la création de leur site : avoir un site vitrine, augmenter la notoriété de l'entreprise et augmenter l'aspect commercial (un peu plus de 20% pour chaque item).

**Pour la moitié, internet apporte des clients** ; 22% réalisent au moins 5% de leur chiffre d'affaires en ligne

**Dans 95% des cas, la somme dédiée à la création du site internet de l'entreprise est inférieure à 3000 euros (dont 62% moins de 1 000€).** Dans 65% des cas, le site a été créé par un professionnel, et 20% en interne ou avec l'entourage (en famille...)

Pour les entreprises interrogées qui ne disposent pas de site internet, la 1<sup>ère</sup> raison évoquée (35%) est l'inutilité de l'outil, puis le manque de temps (22%) et le coût trop élevé (21%). **Ils sont cependant près de 29% à être intéressés par la création d'un site internet.**

## **Pérennité, cessation, défaillances**

**9% des créations de 2006 ont cessé dans leur 1<sup>ère</sup> année d'activité, 12% dans leur 2<sup>ème</sup> année et 17% pendant leur 3<sup>ème</sup> année ; 66% sont toujours en activité 3 ans après leur démarrage**

*APCE source SINE/INSEE, « Trois ans après leur création : les facteurs de pérennité des jeunes entreprises » mars 2013*

*Rappelons que l'on parle ici de cessation « administrative » qui ne signifie pas pour autant échec « économique » ; les cessations peuvent aussi provenir d'une cession de l'entreprise, d'une location-gérance ou de raisons d'ordre personnel (problèmes de santé, retour vers le salariat, création d'une autre entreprise, raisons familiales...); il peut aussi s'agir de création pour une durée limitée dès la départ (11% des créations), auquel cas le taux de pérennité à 3 ans devient 69%... ; rappelons enfin que cessation ne signifie pas défaillance.*

**Sept facteurs principaux influencent la pérennité des entreprises :**

**1 les secteurs d'activité :**

Bien plus que les activités elles-mêmes, ce sont davantage leurs modalités d'accès et les barrières à leur entrée qui sont à l'origine de la différence de pérennité ; certaines sont plutôt réglementées ou nécessitent une formation spécifique telles :

\* **Les activités libérales réglementées**, où la création d'entreprise est une modalité « classique » de la pratique avec des taux de pérennité élevée (activités juridiques ou comptables, vétérinaires, médecins et dentistes, infirmières, activités d'architecture et d'ingénierie) ; la pérennité est comprise entre 76 et 94 %.

\* **Les activités nécessitant la maîtrise d'un métier technique** ; les conditions de diplôme et/ou d'expérience professionnelle de métiers souvent artisanaux avec notamment les commerces de bouche (boulangers, charcutiers, pâtisseries), les coiffeurs, la réparation automobile et la construction (pérennité de 65 à 81 %)

\* **Les activités ayant une réglementation professionnelle complexe**, imposant par exemple, la justification d'une garantie financière ou des conditions d'honorabilité professionnelle et de capacité Financière (activités financières, immobilières, de transports) avec des taux de 64 à 73 %.

\* **Ces activités s'opposent à celles de marché ouvert et à forte concurrence** du fait de leur facilité d'accès avec des taux de 45 à 58 % pour le commerce de détail (dont éventaires et marchés, vente sur internet), les activités de gardiennage, les activités de location de biens personnels et domestiques.

## 2 L'expérience et la formation du nouveau dirigeant

\* En ce qui concerne la formation initiale, les dirigeants non diplômés enregistrent une pérennité peu élevée (58 %), contrairement aux diplômés de l'enseignement supérieur (71 %), notamment les titulaires d'un diplôme de **niveau bac + 3 ou plus, ainsi que les titulaires d'un diplôme dans le domaine des professions sociales et santé (respectivement 76 et 78 %)**.

\* La qualification professionnelle préalable est un autre élément discriminant : les dirigeants ayant la qualité de **cadre sont 72% à pérenniser** contre 63% pour les techniciens, employés, ouvriers.

\* La connaissance du métier pratiqué est un autre atout : ceux qui pratiquent une activité identique ont un taux de 68%, qui monte à **71% pour ceux qui affichent une expérience de plus de 10 ans**, contre 64% pour ceux qui n'ont pas ce type de pratique.

\* **Les dirigeants, qui le sont aussi dans une autre entreprise, font état d'un taux de 74%**

3 La situation du créateur au démarrage : **les créateurs en activité** professionnelle juste avant la création, enregistrent de meilleurs taux (**71%**), que les chômeurs de courte durée (65%), de longue durée ou les « inactifs » (60 et 59%).

4 L'ampleur du projet dès le démarrage : **plus les capitaux réunis au démarrage sont importants, plus le taux de pérennité est élevé :**

	Moins de 8 000€	De 8 à 16 000€	De 16 à 80 000€	De 80 à 160 000€	Plus de 160 000€
Taux de pérennité à 3 ans	61	67	72	79	85

5 les appuis financiers : **le recours au prêt bancaire** exigeant une préparation rigoureuse du projet conduit à des taux de 71% (**73 si le crédit est fait à l'entreprise** et 68 %s'il est fait au dirigeant) ; les entreprises ayant bénéficié d'un apport en capital d'autres sociétés affichent un taux de 78%.

6 **le recours au conseil** : les dirigeants qui **codirigent avec des associés** enregistrent une pérennité plus élevée (**74 %**) que ceux qui dirigent seuls leur entreprise (64 %).

7 Ceux qui disent avoir reçu **l'appui d'un spécialiste /expert pour la mise en place du projet** (*un propos trop insuffisant pour juger du type de conseil*), ou encore ceux qui sont soutenus par leur entourage professionnel, enregistrent une pérennité de **69 à 72%** contre 64% pour les autres.

Ajoutons que certaines **caractéristiques sont peu favorables** :

\* **les moins de 25 ans** (taux de 50%) contre 63 à 70% pour les autres tranches d'âge

\* **Les dirigeants de nationalité étrangère** (53%, dont 58 pour ceux de l'Union européenne et 47% pour les autres nationalités)

**Les entreprises de la génération 2006 enregistrent un taux de pérennité au troisième anniversaire similaire à celui des entreprises de la génération 2002 (66 %).**

**Des différences** sont toutefois observables **en ce qui concerne les secteurs d'activité** : les services aux personnes connaissent des taux en baisse (65 contre 71%), l'industrie (64 contre 69 %), les activités immobilières (64 contre 68 %).

## Accompagnement des créations, des TPE et PME

**Le Conseil régional Rhône-Alpes réunissait les acteurs de créafil le 15 mars 2013, et révélait à cette occasion l'opinion de ces acteurs sur créafil**

*Un sondage du réseau Créafil, regroupant 194 réponses, dont 60% émanaient de techniciens de l'accompagnement et 25% de techniciens des collectivités locales.*

Tout d'abord **les atouts exprimés** :

En premier lieu, une **connaissance améliorée des opérateurs, et des services que chacun apporte** ; en second, une **amélioration pour les créateurs (parcours plus facile, amélioration de la lisibilité, meilleur accès pour tous)**, mais cette amélioration porte moins sur l'anticipation des besoins ou l'accès au financement ; enfin un atout tout aussi important pour les territoires en ce qui concerne le **maillage des opérateurs et l'amélioration des réponses aux besoins des territoires**, sans toutefois contribuer nettement à l'attractivité du territoire, ou à améliorer l'optimisation des moyens.

Classement par ordre décroissant des réponses « tout à fait »	Oui	Dont tout à fait	Non
<b>LES ATOUS pour les opérateurs</b>			
La connaissance mutuelle de leurs services respectifs pour les opérateurs	87	47	10
L'enrichissement mutuel (co-construction de prestations, etc.)	79	30	20
<b>LES ATOUS pour les porteurs de projet/créateurs</b>			
L'amélioration du parcours	80	25	20
La lisibilité des prestations mobilisables à chaque phase de la création	74	28	24
Un meilleur accès à la création d'entreprise pour tout type de public	66	22	31
L'amélioration de l'anticipation des besoins des créateurs	59	14	39
Une amélioration du financement des jeunes entreprises	44	10	54
<b>LES ATOUS pour les territoires</b>			
Un meilleur maillage par les opérateurs	85	44	15
Une amélioration des réponses aux besoins des territoires	69	13	29
L'attractivité du territoire	56	16	43
Une économie/optimisation des moyens	52	10	47

**Les freins ne tiennent pas à d'abord l'implication dans le projet, mais à un manque de moyens pour bien le conduire.** Noter toutefois que 27% ont constaté un désengagement d'acteurs et 15% une perte de sens (« tout à fait ») ; **l'essoufflement est par contre important ; la région, est par ailleurs perçue très majoritairement comme un levier pour cette action qu'elle a voulue.**

Noter aussi que les moyens consacrés sont estimés très insuffisants ; la complexité du projet (tant dans l'animation que sur le découpage territorial) éclaire les freins qui viennent d'être décrits.

Classement par ordre décroissant des réponses « tout à fait »	Oui	Dont tout à fait	Non
<b>FREINS quant à l'implication dans le projet</b>			

La perte de sens	43	15	55
Le désengagement de certains acteurs	62	27	36
L'essoufflement	71	27	27
<b>FREINS quant aux moyens consacrés au projet</b>			
L'investissement demandé en temps (réunions, etc.)	83	52	16
Le manque de moyens financiers	73	37	25
Le manque de moyens humains	65	29	31
<b>FREINS inhérents au type d'action</b>			
La complexité de l'animation	76	37	24
Les périmètres d'intervention des réseaux territoriaux	59	30	40

**Les très fortes attentes exprimées confortent le grand intérêt porté au projet, sans en changer les lignes directrices et la forte implication des acteurs pour cette action et pour les créateurs d'entreprise.**

Classement par ordre décroissant des réponses « tout à fait »	Oui	Dont tout à fait	Non
<b>En direction de la dynamique de création</b>			
Une optimisation du parcours créateur	93	75	15
Des réponses plus adaptées aux besoins des créateurs et des territoires	88	63	9
Une augmentation du nombre de projets de création financés et accompagnés	72	46	26
Une amélioration de la pérennité à 5 ans des entreprises	73	45	23
Un plus grand dynamisme entrepreneurial	71	41	27
<b>En direction du réseau et des territoires</b>			
Une meilleure articulation des prestations entre opérateurs	95	69	4
Une amélioration de la circulation des flux de créateurs entre opérateurs (du 1er contact au financement et autres services disponibles)	89	60	8
Un renforcement des échanges entre collectivités et opérateurs de l'accompagnement	84	48	13

### **L'intermédiation financière et l'accompagnement proposés par France Active conduisent à des taux de pérennité élevés et au développement de l'emploi**

*France Active, « l'impact social de France Active, étude 2012 » mars 2013*

*Une enquête téléphonique a été menée auprès d'un échantillon représentatif des entreprises accompagnées et financées par France Active en 2009, auprès de 350 TPE (12 % des TPE) et 190 entreprises solidaires (25 % des entreprises solidaires) entre le 4 et le 24 avril 2012 par un prestataire spécialisé dans les études téléphoniques (A2S Communication).*

*France Active, ce sont 133 lieux d'accueil en France et 300 experts ; France Active s'appuie sur un réseau de 40 structures de proximité présentes appelées Fonds territoriaux.*

### **Les créations et créateurs de TPE tout d'abord**

**83 % des créateurs étaient au chômage** au moment de la création (33 % pour l'ensemble des créateurs français selon SINE 2010), dont 61% dans le cadre d'un chômage de courte durée et 22% de plus d'un an ; 8% venaient du salariat (32% dans SINE).

**37% sont issus de l'enseignement supérieur (43% dans Sine)**, nettement moins que pour l'ensemble de créateurs en ce qui concerne le bac+5 (9 contre 17%) ; **32% sont de niveau BEP/CAP, nettement plus que dans Sine (21%)**.

**47% étaient des créatrices** (30% seulement dans Sine) ; France Active gère pour le compte de l'État le seul dispositif national en faveur de la création d'entreprise par les femmes (le Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes).

**58 % de l'activité du réseau France Active est localisé dans des communes de moins de 10 000 habitants** (39% dans Sine).

**En quelques mots : nettement plus de chômeurs, de femmes et de créateurs en petite ville que pour l'ensemble des créations.**

**L'intermédiation bancaire de France Active permet d'accéder à un crédit bancaire dans de bonnes conditions** : taux d'intérêts raisonnables (78 % des crédits professionnels étaient à des taux inférieurs à 5 %), limitation du recours aux cautions solidaires (68 % des prêts garantis par France Active ont été octroyés sans caution personnelle du créateur ou de son entourage).

Parmi les créateurs interrogés, 58% n'avaient pas présenté leur projet à une banque ou avaient essuyé un refus avant de contacter France Active

Trois ans après le financement, 93% des créateurs ont toujours recours à la même banque et **60 % estiment avoir construit une relation de qualité avec leur partenaire bancaire.**

**78 %** des entreprises financées sont **encore en activité 3 ans après leur création**, contre **66 % pour l'ensemble des créateurs** ; à situation égale selon Sine, les entreprises non bancarisées sont pérennes à 64 %, celles qui ont eu accès au crédit bancaire à 72 %.

Parmi les entrepreneurs qui ont cessé leur activité, la grande majorité (80 %) l'a fait pour des raisons économiques. La moitié des dirigeants a retrouvé un emploi ou une activité par la suite.

**Plus de 88 % des créateurs accompagnés par France Active sont aujourd'hui en activité.**

Les TPE ont vu leur chiffre d'affaires augmenter de 44 % sur la période ; **82 % étaient excédentaires fin 2011.**

Par ailleurs, au cours de leurs trois premières années d'existence, **40 % ont eu à financer des projets d'investissement ; parmi celles-ci, 40 % ont eu recours à un deuxième emprunt bancaire.**

**40 % des entrepreneurs avaient procédé à un recrutement au cours des trois premières années d'existence de leur entreprise avec en moyenne 2,5 emplois** ; en isolant les créations ex nihilo (75 %), ce sont 2,8 emplois qui ont été créés en 3 ans, contre 1,6 en moyenne France.

¼ des entreprises qui emploient plus de deux salariés envisagent de recruter dans les 6 mois à venir contre 8 % des TPE employeuses en France.

**3 ans après leur création, 20 % des entreprises interrogées estiment avoir des besoins d'accompagnement pour développer leur entreprise.**

### **Le financement des entreprises solidaires**

Chaque année, les équipes du réseau France Active accueillent et orientent plus de **2 600 entrepreneurs sociaux et solidaires dans leur projet de création, de reprise ou de développement d'entreprise. Parmi eux, 1 000 structures bénéficient de financement solidaire.**

Outre le secteur de **l'insertion par l'activité économique**, qui représente **un tiers de son activité** de financement des entreprises solidaires, le réseau finance largement les structures porteuses d'utilité sociale dans le domaine de la culture, des services à la personne ou encore de l'éducation populaire.

En 2011, **2/3 des entreprises de l'échantillon étaient excédentaires à la fin de l'année** et sont parvenues à consolider leur modèle économique ; la proportion des structures au modèle économique stable est passée de 34 à 43 % entre 2009 et 2010. De même, 56 % des structures déficitaires en 2009 ont retrouvé une rentabilité positive en 2010.

En 2009, l'activité de financement des entreprises solidaire a favorisé la création ou la sauvegarde de 13 742 emplois, dont 47 % pour des personnes en difficulté.

Dans les trois années qui ont suivi le financement de France Active, **plus de la moitié (53%) des entreprises solidaires de l'échantillon ont créés de nouveaux emplois**, correspondant à une augmentation de 10 % au global.

**Plus de la moitié (57 %) déclarent vouloir recruter certainement ou probablement dans les 6 mois à venir.** Cette proportion s'élève aux 2/3 pour les entreprises solidaires ayant moins de 5 ans d'ancienneté.

**Au global ce sont 29 000 créés ou consolidés, 6 145 structures accompagnées et financées et 218M€ de concours financiers mobilisés.**

### **Un renouveau de la pensée académique en ce qui concerne l'appui à l'entrepreneuriat ?**

*Dans « Entreprendre et Innover » N° 15, « l'effectuation, logique de pensée des entrepreneurs experts », Philippe Silberzahn, novembre 2012*

**Saras Sarasvathy**, chercheur d'origine indienne et ancienne entrepreneure, a **bouleversé la façon dont la communauté académique considérait jusqu'alors la démarche entrepreneuriale**, en parlant de démarche « effectuale », et non plus de démarche « causale ». Selon ce chercheur, **5 principes d'action guident l'entrepreneur :**

- La stratégie classique consiste à définir des buts pour ensuite trouver les ressources nécessaires à leur accomplissement (approche causale) ; **les entrepreneurs partent des moyens à leur disposition pour définir de nouveaux buts ; s'ils estiment en disposer de peu, ils en ont toujours d'insoupçonnés.**

- La stratégie classique consiste à prendre des décisions sur la base d'un retour attendu que l'on doit estimer, alors que **les entrepreneurs raisonnent en perte acceptable ; ils essaient en s'attendant au pire et savent ce qu'ils se permettent de perdre.**

- L'analyse de la concurrence est un pilier de la stratégie classique ; **l'entrepreneur s'intéresse plus à la création de partenariat, pour co-construire l'avenir ensemble ; il ne sait pas à l'avance qui rejoindra le projet et ce que chacun apportera.**

- La planification stratégique a pour but d'éviter les surprises ; les entrepreneurs les accueillent favorablement et savent en tirer parti. Ils démarrent sur une idée et partent sur d'autres à la suite de leurs observations ; **ils ne rédigent pas de plan, mais inventent leur affaire en cours de route, tirant parti des surprises et des rencontres.**

-**La vision créatrice de l'entrepreneur conduit à créer de nouveaux univers** et non de découvrir les univers préexistants.

En conclusion,

**\*Un projet entrepreneurial repose sur un individu placé dans une circonstance particulière dont il sait tirer profit**

**\*Insistant sur la nécessité d'agir pour penser, l'effectuation met en avant une vision dynamique de l'opportunité**

**\*Pour qu'un projet soit viable, il faut qu'il suscite l'adhésion d'un nombre croissant de parties prenantes**

**\*Un projet entrepreneurial n'est pas planifiable dans ses premières étapes**

**Pour autant il ne faut pas opposer approches effectuale et causale, mais les combiner** selon l'incertitude qui caractérise chacun des domaines de décision, chaque approche étant pertinente dans une situation donnée.

## **Financement, aides financières publiques**

**3 régions manifestent un appui d'importance à l'ensemble des créateurs en partenariat étroit avec les réseaux locaux d'accompagnement.**

*Cour des Comptes, rapport « évaluation des dispositifs de l'Etat en faveur de la création d'entreprise », tome 3 publié en février 2013,*

*La qualité de l'information repose sur l'analyse des rédacteurs ; certains sont manifestement plus à l'aise avec le thème traité ou ont plus facilement recueillis les informations.*

*Le choix a été fait ici de ne traiter que des 3 régions impliquées et motrices dans un partenariat avec les structures dédiées à la création d'entreprise, au-delà des participations au financement des entreprises innovantes, des entreprises de l'économie sociale et solidaire, des prêts d'honneur et des garanties de ces prêts qui sont très fréquentes dans la plus part des régions observées. Rappelons qu'une seule région, le Nord-Pas-de-Calais a intégré la création d'entreprise (avec objectif et budget précis) dans le contrat de plan Etat-Région ou le schéma de régional de développement économique.*

## **Lorraine**

Afin de concentrer ses interventions directes sur des priorités plus affirmées, le Conseil Régional a développé **une nouvelle approche sous la forme d'appels à projets portant sur des objectifs** plus clairement définis ; ceux ci ont été **conçus au sein de groupes de travail partenariaux**.

**L'organisation du Pôle des Entreprises du conseil régional a été revue** ; on ne s'appuie plus sur la taille des entreprises visées par les dispositifs (TPE ou PME), mais sur le cycle de vie de l'entreprise, ainsi que sur les axes de partenariat conclu avec les CCI et CMA.

Cette volonté s'est traduite par **un double changement** :

- sur le fond : passer d'une politique d'interventions segmentées par domaines cloisonnés (développement exogène, endogène, création et transmission d'entreprises, innovation, compétences) pour **impulser et animer une logique de développements par filières concrétisée par la mise en œuvre de projets transversaux intégrant, et articulant, ces différents domaines**

- sur la forme : **sortir d'une pratique de financement de structures spécialisées pour engager une démarche de financement de plans d'actions, construits et contractualisés à partir d'objectifs partagés en amont.**

**Un « Centre de Ressources Régional »**, dédié à ces nouvelles modalités d'interventions partenariales, a émergé, c'est la véritable « tête de pont » du dispositif, en remplacement de niveaux intermédiaires de gestion (associations 3iLorraine, Adielor et Lorraine International); il vient d'ailleurs en soutien de l'Etat puisque c'est à lui qu'a été confié le recensement pour 2012 des dispositifs d'accompagnement.

Cette démarche s'est concrétisée par la **mise en place de cinq groupes de travail** composés de techniciens de la collectivité, des Chambres de Métiers et de l'Artisanat ainsi que des Chambres de Commerce et d'Industrie. Ils ont ainsi partagé des objectifs prioritaires, recensé l'existant et élaboré des plans d'actions, validés par les représentants élus, lors des comités de pilotage stratégique concernant les thématiques. Afin que le travail partenarial mené conjointement par la Région et les Chambres Consulaires soit efficient et puisse être contrôlé puis évalué, un schéma de fonctionnement a été élaboré ; **la gouvernance est composée de 3 instances : le comité de pilotage stratégique, les comités projets propres à chacune des 5 thématiques, les groupes de travail techniques en lien avec chacune de ces thématiques.**

**Le conseil régional** soutient l'action des réseaux en affectant **2,5 M€ par an en moyenne** ; ce soutien se fait **via des conventions d'objectifs annuelles** fixant les moyens financiers et des objectifs qualitatifs et chiffrés pour chaque structure, sur la base d'un programme d'actions mettant en application le référentiel commun aux réseaux partenaires de la création/reprise d'entreprise. **L'élaboration des conventions met en évidence la recherche d'une cohérence d'objectifs et d'équité entre les structures.** En effet, tant la mention au référentiel métier, annexée à la chaîne d'appui que le mode de financement des actions métiers (sommes forfaitaires selon l'action réalisée

vers le porteur de projet) sont communs aux différentes structures. La subvention allouée variera uniquement en fonction des résultats des actions à réaliser.

Il soutient **les opérations avec les organismes consulaires** (1 402 456€ ont été affectés depuis 2006 et 1 203 649€ mandatés). Il intervient dans la mise en place d'outils financiers (**fonds spécifiques de prêts d'honneur gérés par les PFIL et le Réseau Entreprendre Lorraine ou de garantie** gérés par Lorraine Active) et s'investit dans le **Fonds Régional pour l'Innovation en Lorraine (FRIL)** pour les projets relevant d'une logique d'innovation.

La région a abondé au cours des 3 premiers exercices de leur existence, **les PFIL**, afin de les aider à constituer leur fonds de prêts d'honneur. **Afin de mutualiser les besoins en prêt d'honneur, la Région a mis en place un dispositif spécifique FRCI**, dispositif auquel émargent également le Réseau Entreprendre Lorraine et l'ADIE (volet prêt d'honneur à taux 0).

### **Nord-Pas-de-Calais**

Stratège de l'aide économique depuis 15 ans, **la Région** a renforcé sa prééminence en **s'investissant dans le rôle de chef de file de l'action économique**. L'adoption, à l'initiative de la Région, du PRCTE en 2000, suivi par d'autres programmes régionaux spécialisés (artisanat, entreprises du commerce, économie sociale et solidaire, innovation) a structuré l'articulation des dispositifs proposés et l'organisation des acteurs chargés de leur mise en œuvre.

**La stratégie régionale d'aides à la création d'entreprise est mise en œuvre sur la base de plusieurs programmes pluriannuels dont le plus emblématique est le PRCTE**. Le PRCTE se distingue par sa dimension culturelle. Parti d'un constat sans concessions du développement économique de la région, **il propose de substituer l'esprit d'entreprise au salariat traditionnel et très hiérarchisé du Nord -Pas-de-Calais**

**Les autres programmes régionaux d'aide à la création d'entreprise** comprennent le plan régional de développement de l'artisanat (juillet 2007), le programme régional de dynamisation des entreprises commerciales et de services PRDECS (2009-2013), le plan régional de développement de l'économie sociale et solidaire et la stratégie régionale de l'innovation (SRI, décembre 2009)

Les programmes régionaux spécifiques d'aide à la création d'entreprise, le PRCTE et ses déclinaisons, manifestent aussi **la très bonne coopération des acteurs locaux, collectivités territoriales, réseaux associatifs, financeurs parapublics, pôles de recherche**, qui pour la très grande majorité d'entre eux se sont ralliés à la démarche stratégique initiée par l'Etat et le conseil régional.

Concrètement, le conseil régional a dans un premier temps fédéré les financeurs des dispositifs d'aides de la région (Etat, collectivités territoriales, acteurs parapublics, etc..) en les associant à l'élaboration de ses programmes régionaux. Le conseil régional a ensuite réorganisé l'ensemble des opérateurs de l'aide à la création d'entreprise (collectivités, territoriales, chambres consulaires, associations, etc..) en conditionnant le financement de leurs actions à la mise en œuvre de procédures communes (parcours normalisé du créateur, alimentation d'une base de données commune, etc.). Pour atteindre ces objectifs, les animateurs du PRCTE, services du conseil régional et PACTE (pôle d'animation de la création et de transmission d'entreprises), ont spécialisé les opérateurs parties prenantes au programme (chambres consulaires, associations) selon les publics et selon les « métiers » identifiés (accueillir, accompagner, financer, suivre).

**Pour autant, ces indiscutables succès ne sauraient occulter des constats plus nuancés :**

– **Le réel impact économique** des programmes régionaux d'aides à la création d'entreprise reste **difficilement mesurable** ; rien ne permet de mesurer le potentiel de croissance des entreprises nouvelles. Le profil socio-économique de la majorité des « jeunes » créateurs et les chiffres d'affaires moyens qu'ils réalisent, laissent penser que ce potentiel est faible.

– **Le paysage régional de la création d'entreprises innovantes est dense, morcelé et peu lisible**. Il s'apparente à un patchwork de dispositifs avec un manque de cohérence globale.

– Si les dispositifs de financement, prêt d'honneur en premier lieu, créent un véritable effet de levier, **les outils de capital investissement** (amorçage, développement) **interviennent trop tardivement**, sur des volumes parfois insuffisants. Ils se limitent trop souvent à l'apport en capital en négligeant les volets fiscaux et l'ingénierie financière.

-**Le coût des programmes régionaux est élevé**, plus de 500 M€ en six années, 400 M€ hors innovation et valorisation de la recherche. **Les financements ont été assurés par ordre décroissant par les collectivités territoriales (hors garanties et prêts) avec 58% des financements, les autres (CCI et CMA et outils financiers) 18,5%, l'Etat (intégrant OSEO et CDC) 13% et l'UE avec 11%.**

En million€	Région	Collectivités locales	FEDER FSE	Etat	CCI CMA	OSEO (Etat)	CDC (Etat)	Autres	ST Etat	ST coll territ	ST Autres	Total
PRCTE	78	21	18	18	13	0	6	20	24	99	33	175
PRD Eco Sociale et solidaire	30	67		4	0	0	5	27	9	97	27	133
Innovation, valorisation/recherche	32	40	33	0	6	15	0	0	15	72	6	126
PRD artisanat	24	3	4	18	1	0	0	12	18	27	13	62
PRD commerces, services	7	0	0	4	14	0	0	3	4	7	17	29
<b>Total</b>	<b>171</b>	<b>131</b>	<b>56</b>	<b>44</b>	<b>35</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>62</b>	<b>70</b>	<b>302</b>	<b>97</b>	<b>524</b>
Garanties et prêts	20	0	0	1	4	339	0	383	340	10	392	747

A ces acteurs, il faudrait ajouter Pôle emploi pour un montant de 154M€

### Rhône-Alpes

Les dispositifs de soutien à la création d'entreprises mis en place par la région s'appuient très largement sur trois réseaux d'accompagnement auxquels la collectivité octroie des subventions (l'ADIE, Entreprendre Rhône-Alpes, et Rhône-Alpes Initiative), en continuité depuis 2005. **Le Conseil régional participe au financement des fonds et du fonctionnement des réseaux de prêt d'honneur**

	ADIE	Rhône-Alpes Initiative	Entreprendre Rhône-Alpes
Période	2005-2010	2006-2010	
Nombre annuel de prêts d'honneur	1 300	1 390	103
Montant moyen annuel en €	2 000	7 500	19 000
Effet de levier sur le financement bancaire		de 1 à 6	De 1 à 10
Subventions de dotation des fonds de prêts d'honneur en M€	0,32	3,98	0,62
% de la participation de la région dans le financement du fonds		33	37

**Six fonds territoriaux de la société financière France Active Garantie**, ayant un statut associatif et couvrant la totalité du territoire régional, bénéficient **d'une dotation régionale** visant à alimenter des fonds de garantie, qui représente environ **25 % de la totalité des fonds collectés (1,67M€ alloués entre 2009 et 2011)**.

La politique régionale d'aide à la création d'entreprises s'inscrit dans le cadre de **contrats territoriaux de développement conclus avec des structures de coopération intercommunale au nombre de 45 contrats territoriaux**.

- **les pépinières d'entreprises** pour lesquelles **le financement régional représente en moyenne 35 % de la dépense éligible**

- **le fonctionnement des 27 plateformes d'initiative locale** avec le cofinancement de postes d'animateurs des plateformes d'initiative locale (**en 2011, 1 M€124**, correspondant au financement de 31,5 emplois équivalent temps plein).

- **Les subventions de fonctionnement aux 20 coopératives d'activité et d'emploi (1,20M€)**

- **Les dispositifs de soutien à la création d'entreprises innovantes** (incubateurs, subventions et prêts d'honneur à des créateurs d'entreprises innovantes dans les phases ante-crédation et création et la dotation de fonds d'amorçage) **et mise en place progressive d'un réseau de business angels**

**Les 2 incubateurs GRAIN 2 et CREALYS** : de 2007 à 2011, Grain2 fait état de 98 projets entrés en incubateur pour 83 sorties et CREALYS de 98 projets entrés et de 66 créations.

**La démarche Créafil Rhône-Alpes**, une méthodologie innovante

Outre l'organisation annuelle d'un salon des entrepreneurs Lyon Rhône-Alpes (15 000 visiteurs), les actions engagées ont notamment visé à structurer le réseau, **en positionnant les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises sur des champs de compétences maîtrisées, dans une logique de métiers.**

**La méthodologie est fondée sur le positionnement de chaque organisme en référence à son cœur de métier et sur la définition de portes d'entrée** (simplifiant le parcours des créateurs). En premier lieu, elle permet de mettre en évidence que, derrière le concept d'accompagnement, il y a **une réelle diversité des métiers** (examen de la cohérence du projet, de sa faisabilité commerciale, de sa viabilité économique, recherche de financements, choix d'un statut juridique...), **requérant des compétences distinctes**, et **justifiant la mise en place d'une approche métiers chez les opérateurs** qui ne sont pas nécessairement compétents pour toutes les phases du processus de création ou pour tous les types de projets de création. En second lieu, la conjonction des deux paramètres que sont le segment des projets de création, selon la logique entrepreneuriale qu'ils impliquent, et le cœur de métier, permet **d'identifier les éventuels manques ou doublons dans les prestations proposées aux créateurs d'entreprises.**

**La démarche Créafil Rhône-Alpes est plus particulièrement portée par les comités de pilotages territoriaux et des groupes de travail réunissant un grand nombre de réseaux d'accompagnement** pouvant se trouver en concurrence dès lors que leurs champs d'activité se recoupent. Le projet s'efforce ainsi **d'introduire ou de renforcer les logiques de partenariat et de complémentarité entre les opérateurs.** Dans chaque territoire, la structuration des réseaux doit, en effet, permettre **d'identifier clairement les portes d'entrée du réseau** et d'examiner la cohérence de leurs implantations dans le territoire. Outre l'accueil, l'information et l'orientation, **la qualité du service d'accompagnement rendu aux créateurs dépend du professionnalisme des opérateurs (adoption d'un référentiel-qualité et d'actions de formation auprès des personnels des réseaux d'accompagnement).**

**Mais c'est une démarche qui, pour l'instant, ne répond que partiellement du fait de la complexité de mise en œuvre** (du fait notamment du nombre élevé d'acteurs publics et privés intervenant, dont les missions ne sont pas toujours aisées à identifier).

**Les départements consacrent 60% de leur budget aux aides sociales, en hausse de 12,5% depuis 2007 ; ces aides concernent 4 grands postes, proches en montant (RSA, personnes âgées, enfance, personnes handicapées)**

*DREES, Etudes et Résultats N°835 « Les dépenses d'aide sociale départementale en 2011 » mars 2013  
Une information contextuelle utile dans les négociations avec les Conseils Généraux*

En 2011, **Les dépenses brutes d'aide sociale des conseils généraux** s'élèvent à 34 milliards d'euros sur un budget global de fonctionnement, hors intérêts de la dette, de 56 milliards d'euros, représentant ainsi **61 % des dépenses de gestion courante (hors investissement).**

Les dépenses nettes (intégrant 2,2Md de récupération d'aides) s'élèvent à 29,7 milliards en France métropolitaine, soit une hausse en euros constants de 0,7 % par rapport à 2010 et de 12 % depuis 2007. Les dépenses d'aide sociale se répartissent en cinq postes principaux :

Dépenses nettes	RSA, contrats uniques d'insertion, anciens dispositifs du RMI	aide sociale aux personnes âgées	l'aide sociale à l'enfance	l'aide sociale aux personnes handicapées	Autres	Total
Montant en Md€	7,5	6,8	6,7	5,8	2,9	29,7

% dans les dépenses sociales	25	23	22,5	19,5	10	100
Evolution 2011/2007	+11,7	+10,2	+11,0	+25,6	+7,8	+12,5

- Le versement de l'allocation du **RSA et du RMI** représente **6,9 milliards d'euros**, en hausse de 1,2 % par rapport à 2010. Parallèlement, les dépenses d'insertion du RMI et du RSA (liées aux contrats d'insertion ou non) ont globalement diminué de 4 %.

- Les **dépenses d'aide sociale aux personnes âgées s'élèvent à 6,8 milliards** concernant plus de 1,3 million de prestations attribuées. 52 % sont consacrées aux personnes âgées vivant en établissements ou dans des familles d'accueil. Cette part, qui avait fortement diminué entre 2001 et 2003 et était passée de 72 % à 53 % sous l'effet du développement des aides à domicile (notamment par le biais de l'allocation personnalisée d'autonomie [APA]), est restée stable depuis.

Les dépenses brutes allouées à l'aide à domicile des personnes âgées atteignent près de 3,6 milliards ; elles sont constituées pour l'essentiel des dépenses d'APA à domicile (692 000 personnes). À ces dépenses, s'ajoutent celles de la prestation de compensation de handicap (PCH) et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) attribuées aux personnes de 60 ans ou plus qui s'élèvent à 348 millions ; enfin, les dépenses liées aux autres aides à domicile (aides ménagères, portage de repas...) chiffrent 67 millions d'euros (18 900 personnes en moyenne)

- **Les aides à l'enfance** : La moitié des dépenses brutes consacrée aux placements d'enfants en établissements et un quart aux placements en familles d'accueil.

- Les dépenses nettes consacrées **aux personnes handicapées** concernent 343 800 personnes en moyenne sur l'année, dont 57% ont bénéficié d'une aide à domicile (*via* l'ACTP, la PCH ou les aides ménagères) et 43 % d'un accueil familial ou en établissements. Les trois quarts des dépenses sont relatives à l'aide à l'accueil en établissement (4,7Md) ; es dépenses brutes en faveur des personnes handicapées vivant à domicile ont par ailleurs augmenté de 64 % depuis 2007, tout comme le nombre de bénéficiaires.

- Les autres dépenses (2,9 Md) comprennent les dépenses relatives aux autres interventions sociales et aux services communs à l'aide sociale, ainsi que les frais de personnels (2,4Md) non comptabilisés par ailleurs ; si on ajoute **les dépenses de personnels comptabilisées par ailleurs ils s'élèvent à près de 3,9 milliards.**

## Innovation

### Les entreprises ont de plus en plus recours aux TIC, un recours toujours modulé par la taille et l'activité des entreprises

INSEE, « *Enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique 2012* », auprès des entreprises de plus de 10 personnes, février 2013

Début 2012, **la quasi-totalité des entreprises d'au moins 10 personnes est dotée d'ordinateurs ; 57 % des personnes employées utilisent régulièrement un ordinateur** ; cette proportion augmente avec la taille de la société : 47 % dans les sociétés de 10 à 19 personnes, 53 % dans les sociétés de 20 à 249 personnes et 62 % dans celles d'au moins 250 personnes.

La pratique d'un ordinateur par les personnes employées est très fréquente dans les activités information et communication, les services aux entreprises et l'immobilier mais l'est nettement moins dans la construction et l'hébergement/restauration où seul un tiers des employés l'utilise.

**L'équipement pour l'accès à l'internet est généralisé** dans les entreprises d'au moins 10 personnes début 2012 (99 % des entreprises) et **68 % d'entre elles possèdent une connexion mobile à l'internet** (57 % ont une connexion mobile à haut débit avec au moins une technologie 3G et 54 % un autre type de connexion mobile, une entreprise pouvant disposer des deux).

Début 2012, **15 % des entreprises emploient des spécialistes en technologie de l'information et de la communication (TIC)**, occupant des postes dont les TIC constituent l'activité principale (conception, développement, maintenance ou recherche); dans les entreprises de 10 à 19 personnes, ils sont 8 %, 21 % dans les 20 à 249 personnes et 71 % parmi celles d'au moins 250 personnes.

Durant l'année 2011, **7 % des entreprises d'au moins 10 personnes ont recruté ou cherché à recruter du personnel pour des postes requérant des compétences dans le domaine des TIC** (39 % pour les sociétés d'au moins 250 personnes contre 4 % pour les entreprises de 10 à 19 personnes); **quatre sur dix ont rencontré des difficultés pour trouver de tels spécialistes.**

**En 2011, une entreprise sur cinq a organisé une ou plusieurs formations pour développer ou améliorer les compétences de son personnel dans le domaine des TIC**, 13 % dans les 10 à 19 personnes, 26 % dans celles de 20 à 249 personnes et 68 % dans celles d'au moins 250 personnes.

Début 2012, **64 % des entreprises s'affichent sur Internet via un site web ou une page d'accueil** (57 % celles de 10 à 19 personnes contre 95 % pour les plus de 250 personnes), notamment dans le secteur de l'information et de la communication, quelque soit leur taille (95 %), contrairement au secteur des transports ou de la construction (environ la moitié).

**Seules 16 % en ont un site qui permet d'effectuer des commandes ou de réserver en ligne.** Au cours de l'année 2011, 11 % des entreprises d'au moins 10 personnes ont reçu des commandes via un site web (25 % pour les plus de 250 personnes). La vente via un site web est plus répandue dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration (22 %), de l'information et de la communication (19 %) et du commerce (15 %). Pour les sociétés d'au moins 250 personnes, les secteurs les plus en pointe sont ceux du commerce (47 %) et de l'hébergement et de la restauration (41 %).

**La vente via d'autres procédures électroniques et automatiques (vente de type EDI) est deux fois moins répandue que celle via un site web** (5 % des sociétés d'au moins 10 personnes), mais génère des parts de chiffre d'affaires trois fois plus importantes (10 % du chiffre d'affaires des sociétés d'au moins 10 personnes contre seulement 3 % pour les commandes reçues via un site web).

Le secteur du commerce réalise à lui seul 39 % du montant des commandes reçues via un site web et l'industrie 24 %. En revanche, le secteur de l'industrie concentre 53 % du montant des ventes via des messages de type EDI (contre 35 % pour le commerce).

**L'achat par site web est plus répandu que la vente** : 17 % des sociétés d'au moins 10 personnes ont passé commande via un site web en 2011. Comme pour les ventes, les achats via des messages de type EDI concernent moins de sociétés (5 %), mais les montants dépensés représentent une part plus importante dans le total des achats des sociétés (14 % contre 3 %).

**61 % des entreprises d'au moins 10 personnes utilisent un système d'échange de données informatisé (EDI) pour envoyer et recevoir des messages** (55 % pour les 10 à 19 personnes, 67 % pour celles de 20 à 249 personnes et 84 % pour les plus grandes). C'est principalement pour envoyer des instructions de paiement à des institutions financières ou pour échanger des données avec les administrations.

**Pour partager l'information automatiquement entre différents services internes**, les sociétés peuvent utiliser une seule application informatique tel qu'un progiciel de gestion intégré (**PGI**, ensemble de logiciels qui permet de partager automatiquement l'information entre les services comptabilité, gestion de la production, gestion commerciale, logistique..). **23 % des entreprises de 10 à 19 personnes se servent d'un PGI**, 45 % pour celles de 20 à 249 personnes et 78 % pour les plus grandes.

Début 2012, **28 % des sociétés utilisent une application de GRC**. Un quart des entreprises l'utilise pour collecter et partager l'information sur la clientèle en interne ; 20 % pour analyser l'information sur la clientèle à des fins de marketing.

**Au titre de la R&D, les PME et les micro-entreprises sont davantage financées par un soutien public que les ETI et les grandes entreprises, mais les dépenses de R&D y sont aussi nettement plus importantes (en moyenne 6,7% de leur chiffre d'affaires contre 3% pour les autres tailles et jusqu'à dépasser le chiffre d'affaires)**

*Note d'information N°13-01 du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur « Les PME, des acteurs méconnus de la recherche en France » février 2013*

En 2010, 11 000 PME effectuent pour 4,0 Md€ de travaux R&D, contre 6,6 Md pour les ETI et 16,8 Md pour les grandes entreprises. Par contre **l'apport des PME à la R&D a nettement plus progressé entre 2008 et 2010 (+28%) que celui des autres tailles d'entreprise (entre+2,5 et +6%)**

Montants dépenses R&D en Md€	PME	ETI	Grandes entreprises	Ensemble
En 2010	4,1	6,9	16,4	27,4
En 2008	3,2	6,5	16,0	25,8
Evolution 2010/2008 en %	+28	+6	+2,5	+6,2

**Une large partie des travaux de R&D que mènent les PME, relève d'activités de services aux entreprises** (ingénierie, programmation et conseil informatique, édition de logiciels), plus que les autres tailles qui se concentrent davantage dans l'industrie :

Montants dépenses R&D en Md€ en 2010 en %	PME	ETI	Grandes entreprises	Ensemble
<b>Sous-total industrie</b>	<b>45,3</b>	<b>77,5</b>	<b>85,0</b>	<b>77,4</b>
Industrie de haute technologie (produits informatiques, optiques, pharmacie, construction aéronautique et spatiale)	19,0	33,8	42,5	37,0
Industrie de moyenne-haute technologie automobile, chimie)	13,5	30,4	33,3	29,7
Autres industries manufacturières	12,8	13,3	9,2	10,7
<b>Sous-total Services</b>	<b>51,1</b>	<b>15,9</b>	<b>11,0</b>	<b>18,0</b>
Dont activités spécialisées scientifiques et techniques	18,4	7,2	3,1	8,0
Dont activités informatiques et services d'information	15,9	4,4	1,9	4,9
Dont édition, audiovisuel et diffusion	12,3	1,8	1,3	3,0
<b>Autres activités</b>	<b>3,6</b>	<b>6,6</b>	<b>4,0</b>	<b>4,6</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Toutes entreprises confondues, qu'elles mènent des travaux de R&D ou non, les entreprises ont réalisé **18,5 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation** (34 % dans l'industrie manufacturière, moins de 10 % pour les entreprises du commerce) ; **il est de 10% pour les PME, mais de 27,6% pour les PME de R&D** ; à comparer avec les chiffres des ETI (respectivement 20,2 et 35,5%) et ceux des grandes entreprises (22,6 et 22,9%).

Le meilleur positionnement des ETI de R&D à l'international est lié à la forte activité à l'export des industries de moyenne-haute technologie (industrie chimique ou automobile avec 48 %)

**La moitié des PME réalisant de la R&D consacre plus de 11 % de leur chiffre d'affaires à leurs travaux internes de recherche, soit un taux bien plus élevé que les grandes entreprises.**

Toutes catégories confondues, les entreprises de R&D ont consacré 3,1 % de leur chiffre d'affaires à leur activité interne de R&D en 2010 ; cette contribution est de 6,7 % pour les PME, mais la moitié d'entre elles y ont consacré plus de 11 % et un quart plus de 39 %.

**Certaines PME investissent même davantage en R&D qu'elles ne vendent** (pour 10 % d'entre elles, leurs dépenses de R&D ont été supérieures à leur chiffre d'affaires). **C'est notamment le fait des 4 700 micro-entreprises** (moins de dix salariés et un chiffre d'affaires et un total de bilan inférieurs à

2 M€.) ; ces dernières ont mené pour 700 M€ de travaux de R&D en 2010, (18 % du montant engagé par les PME) ; bien qu'elles ne contribuent que faiblement aux dépenses de R&D des entreprises, la moitié des micro-entreprises ont consacré plus du tiers de leur chiffre d'affaires pour mener des travaux de R&D ; près d'une sur cinq y a consacré un montant supérieur à son chiffre d'affaires .

Elles se démarquent également par la nature de leurs recherches : 16 % de leurs dépenses de R&D sont orientées vers les industries de haute et de moyenne-haute technologie (deux fois moins que pour les autres PME et quatre fois moins que pour les ETI et les grandes entreprises) ; mais pour près de 75 % les dépenses sont le fait d'activités de services à forte intensité de savoir (activités scientifiques et techniques, activités informatiques, ingénierie, édition de logiciel) ; Il s'agit essentiellement d'activités de R&D pouvant bénéficier à d'autres entreprises, notamment pour leur activité de recherche, soulignant la complémentarité entre micro-entreprises et entreprises de plus grande taille.

Le soutien public à la R&D a fortement augmenté au cours des quinze dernières années, passant de 2,9 Md€ en 1995 à 7,7 Md€ en 2010 (+ 109 % corrigé de l'évolution des prix, contre + 28 % pour le PIB). En proportion des dépenses engagées pour réaliser des travaux de R&D en interne, le soutien public à la R&D bénéficie davantage aux PME qu'aux grandes entreprises. En 2010, les PME ont perçu 2,0 Md€ de soutien public (25 % du montant total des aides à la R&D), alors qu'elles ont engagé 15 % des dépenses internes de R&D.

Les dispositifs de soutien public à la R&D en 2010 (en Md€)	PME	ETI	Grandes entreprises	Ensemble
<b>Soutien direct (contrats, subventions)</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>	<b>1,6</b>	<b>2,5</b>
Dont soutien direct pour la défense	<0,1	0,10	1,3	1,4
En % de bénéficiaires	1	8	91	100
Dont soutien hors défense	0,50	0,24	0,33	1,1
En % de bénéficiaires hors défense	48	22	30	100
<b>Soutien indirect (CIR, JEI)</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>2,3</b>	<b>5,2</b>
En % de bénéficiaires	27	28	45	100
<b>Soutien public total</b>	<b>2,0</b>	<b>1,8</b>	<b>4,0</b>	<b>7,7</b>
En % de bénéficiaires	25	23	52	100
<b>Rappel des dépenses internes de R&amp;D (en %)</b>	<b>15</b>	<b>24</b>	<b>61</b>	<b>100</b>

En 2010, les PME ont perçu 1,4 Md€ de soutien indirect (crédits d'impôt, exonérations fiscales et de charges sociales) au titre de leur activité de R&D, soit 27 % du soutien indirect total (dont le dispositif destiné exclusivement aux PME, pour 152 millions d'euros d'exonérations, composées de 134 M€ d'exonérations de charges sociales et de 18 M€ d'exonérations d'impôts sur les bénéfices).

Sur les 2,5 Md€ de soutien direct à la R&D perçus par les entreprises en 2010, 1,4 Md€ provient du ministère de la défense, soutien qui bénéficie à 91 % aux grandes entreprises (construction aéronautique et spatiale, fabrication d'équipement de communication ou d'équipement d'aide à la navigation).

Pour ce qui est des ETI et des grandes entreprises, rapporté à leur chiffre d'affaires, le soutien public s'élève à moins de 1 % tandis que leurs dépenses de R&D sont proches de 3 % ; l'appui public est financé à 59 % par le CIR, 33 % par le ministère de la défense et 8 % par des soutiens directs civils.

Pour les ETI, 81 % du soutien public provient d'un seul dispositif, le CIR.

**Le "Cambridge Innovation Center", une entreprise rentable au service de l'innovation**

<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/72470.htm>

Il existe aux Etats-Unis une multitude de structures d'aide au développement, dont des incubateurs d'entreprises ; **ils ne bénéficient d'aucune aide publique** et l'accompagnement des entreprises qui s'y trouvent est généralement inexistant.

Créé en 1999 par Tim Rowe, l'établissement doit son origine à un donateur du "Massachusetts Institute of Technology" (MIT). Tim Rowe et son équipe ont alors cherché à déterminer les éléments clés du succès d'une jeune entreprise pour mettre en place un concept simple : héberger les startups dans des locaux en leur fournissant des services adaptés et modulables, le tout à moindre coût.

**La localisation a alors été un élément clé pour attirer les meilleures entreprises** ; situé en plein cœur du cluster technologique Harvard/MIT, les entreprises profitent de la présence de grands comptes technologiques (IBM, Oracle, VMware) et de l'arrivée de nouveaux acteurs influents (Microsoft en 2007, Google en 2008).

**Actuellement, le CIC héberge environ 600 entreprises, dont 500 startups**, dans ses locaux de 14 400 m<sup>2</sup> étalés sur sept étages (l'établissement qui héberge le plus grand nombre d'entreprises aux Etats-Unis). **Les locataires rassemblent généralement entre une et quinze personnes pour une durée moyenne de location de 27 mois.**

**Le tarif appliqué dépend du type et de la taille de l'espace voulu.** A titre d'exemple, un bureau dans l'espace commun coûte 535 dollars par mois par personne ; il faut compter 3 250 dollars pour une salle privée pour trois personnes. Ces tarifs incluent un ensemble de prestations : mise à disposition de salles de conférences pour les rendez-vous professionnels ou les événements (50 salles avec une capacité moyenne de 8 personnes, dont une salle pouvant accueillir 45 personnes), cuisines équipées et ravitaillées (café, sodas, snacks, etc.), cours de yoga, etc. Les règlements sont mensualisés, ce qui permet aux entreprises de déménager quand elles le souhaitent.

**Un des objectifs importants est de connecter les entrepreneurs et les financeurs.** Banquiers d'affaires, capitaux-risqueurs, investisseurs providentiels sont en contact permanent avec le CIC. La vraie richesse de l'établissement réside donc dans son incroyable densité d'entrepreneurs et de financeurs, en constante interaction. Le CIC organise ainsi tous les jeudis après-midi un événement de réseautage ("networking"), appelé "Venture Café", qui est devenu le point de ralliement de tous les professionnels de l'entrepreneuriat local. Les entreprises installées ont réussi à attirer plus de 1,9 milliard de dollars d'investissements privés depuis la création de l'établissement en 1999.

**Le CIC est aussi un important lieu de veille technologique et scientifique** ; des organismes liés à des institutions publiques y sont représentés telle la Mission pour la Science et la Technologie de l'Ambassade de France aux Etats-Unis

Le CIC va prochainement augmenter sa capacité d'accueil (en augmentation de 33%). **Fort de son succès, le modèle du CIC va prochainement être décliné à Baltimore et peut-être à Saint Louis, deux écosystèmes entrepreneuriaux en devenir.**

## Secteurs d'activité

**La coiffure connaît de fortes transformations : coiffure à domicile, régime des auto-entrepreneurs, franchise, baisse des reprises**

*ISM, Sondage par téléphone auprès de 506 entreprises immatriculées entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2012 sur la base d'un fichier source de 24 357 entreprises ; les ¾ sont des salons indépendants, 5,7% des salons en franchise et 19% des hors salon. Le questionnaire comprenait 72 questions réparties en trois chapitres (démarrage de l'activité depuis l'installation, organisation de l'entreprise, résultats-perspectives).*

Au 31 décembre 2011, **76 700 entreprises exerçaient une activité de coiffure contre 60 305 en 2004 ; deux raisons expliquent cette hausse de 27%, la hausse de l'exercice hors salon** (on passerait de 11,7 à 24% si l'on intègre ceux pour lesquels on ne connaît pas le type d'activité) et l'apparition du régime de l'auto-entrepreneur en 2009 (en moyenne 44% des nouvelles immatriculations entre 2009 et 2011), alors que **les immatriculations autres bougent peu** ; mais on constate aussi **une baisse du nombre de reprises, notamment en 2009-2011** :

Source FNC	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Nombre d'entreprises en stock</b>	<b>60 305</b>	<b>61 211</b>	<b>62 717</b>	<b>65 990</b>	<b>66 124</b>	<b>70 342</b>	<b>74 536</b>	<b>76 658</b>
Dont coiffure en salon	53 267	53 485	54 446	55 763	55 942	55 244	57 675	58 052
Dont coiffure hors salon	7 038	7 726	8 271	10 227	10 182	9 117	11 331	13 699
Dont type d'activité inconnu						5 981	5 330	4 907
<b>Nombre d'immatriculations</b>	<b>5 020</b>	<b>5 586</b>	<b>5 628</b>	<b>6 359</b>	<b>6 723</b>	<b>9 331</b>	<b>9 946</b>	<b>9 541</b>
Créations	2 826	3 088	3 543	4 441	4 703	7 566	8 262	7 783
Dont auto-entrepreneurs						4 082	4 546	4 101
Reprises	2 089	1 949	1 769	1 918	2 020	1 765	1 684	1 758
Taux de reprise	41,6	34,9	31,4	30,2	30,0	18,9	16,9	18,4

**La franchise représente 25 à 30% du chiffre d'affaires des salons. 68% des entreprises sont en nom individuel, contre 30% en franchise.**

Le conjoint est présent dans 7% des entreprises. **14% des indépendants et 33% des franchisés ont un ou des associés. 52% des indépendants et 81% des franchisés ont dès le démarrage un salarié au moins.** La structure d'emploi évolue encore par la suite à la hausse pour 28% des indépendants et 50 % des salons franchisés. **Par rapport à 2008, la part des entrepreneurs en salon exerçant seuls tend à augmenter** ; c'est pour moitié un choix et pour l'autre moitié le fait que l'activité ne permet pas d'embaucher.

71% des franchisés ont un apprenti contre 36% des salons indépendants (et 10% un jeune sous une autre forme).

**Le chiffre d'affaires moyen annuel pour un franchisé est de 95 100€, celui d'un indépendant de 75 804€ et celui d'un hors salon de 14 340€.** La répartition estimée des chiffres d'affaires mensuels est la suivante :

	Moins de 12 000€	De 12 à 24 000€	De 24 à 60 000€	De 60 à 120 000€	Plus de 120 000€	Moyenne annuelle
Franchisés			25	5	65	95 100€
indépendants		2	29	42	23	75 804€
A domicile	40	43	14	2		14 340€

**Un tiers des entrepreneurs ont des revenus inférieurs à leurs attentes (un sur deux pour les franchisés),** en ce sens qu'ils gagnent moins que dans leur activité salariée précédente ; par contre 1/3 gagnent davantage. **Si c'était à refaire, les ¾ créeraient à nouveau** (81% pour ceux qui exercent à domicile).

**92 à 94% selon le type d'activité ont une clientèle mixte.** 17% des franchisés et 11% des indépendants disent avoir une clientèle haut de gamme (18% dans la coiffure artistique/studio), alors que 24% des franchisés font du discount (2% pour les indépendants). **93 % des salons développent une activité complémentaire à la coiffure** (bijoux fantaisie, esthétique, ongles/manucure)

**Les franchisés sont davantage que les autres installés dans des villes de 20 000 à 200 000 habitants,** alors que les indépendants le sont davantage dans les villes de plus petite taille, et les hors salons surtout dans les communes de moins de 5 000 habitants

**Pour attirer leurs clients, les coiffeurs proposent :**

	Carte de fidélité	Fichier client	Promotion de produit	Encart publicitaire	Autres promotions	Assoc locale de commerçant	Email, SMS
Franchisés	62	21	38	21	17	10	17
indépendants	80	25	22	19	13	4	4
A domicile	48	29	11	24	8	1	2

**Les atouts jugés concurrentiels diffèrent grandement selon le type d'exercice de la coiffure**, le savoir-faire étant davantage mis en avant par les franchisés et l'accueil/disponibilité et les produits/services par les indépendants :

	Savoir-faire, qualité	Prix attractif	Emplacement, notoriété	Produits /services	Accueil, disponibilité
Franchisés	27	23	19	12	8
indépendants	22	13	10	18	30
A domicile	18	34	1	8	25

**Les dirigeants s'installant en franchise ont des salons de plus grande superficie** (32 % possèdent un local de 70 à 89 m<sup>2</sup>) que les dirigeants exerçant en salon indépendant (15 % seulement ont un local de 70 à 89 m<sup>2</sup>) ; plus la commune est petite, plus le salon sera de taille réduite ; ainsi, 38 % des entreprises situées dans les villes de plus de 200 000 habitants ont des salons d'une taille supérieure à 70 m<sup>2</sup>, contre 19 % en communes rurales.

**Les salons franchisés sont les plus en pointe en termes d'informatisation** : 72% disposent de logiciels professionnels de gestion (indépendants, 44% et hors salon, 10%), et 62% un site internet (indépendants, 27% et hors salon, 9%).

### Quid du profil des créateurs de ces 3 dernières années ?

**81 % des dirigeants sont des femmes** (83 % en 2008), notamment dans l'activité de coiffure à domicile (94 %).

#### **8 % des créateurs d'entreprises de coiffure sont d'origine étrangère**

Comparés à l'ensemble des artisans, ils sont aussi **plus jeunes (48% ont moins de 35 ans** contre 35) ; les auto-entrepreneurs sont 44% à avoir moins de 30 ans (27% pour les autres créateurs de la coiffure, contre 19% pour l'ensemble des artisans) ; ils sont aussi **moins souvent âgés de plus de 45 ans** (12% contre 31).

**87 % des créateurs ont plus de 5 ans d'expérience professionnelle dans le métier** au moment où ils s'installent, 47 % plus de 15 ans d'ancienneté. Ceux qui choisissent de travailler hors salon sont ceux qui ont le temps d'expérience le plus élevé, alors que ceux qui sont en franchise ont les temps les plus courts.

**La quasi-totalité des dirigeants du secteur de la coiffure détiennent un diplôme majoritairement le brevet professionnel**, qu'ils exercent dans un salon indépendant (85 %) ou franchisé (76 %). Cette proportion est moindre (59%) pour l'activité de coiffure à domicile, la réglementation n'imposant pas la détention d'un brevet professionnel : noter que 13% des franchisés ont un diplôme de l'enseignement supérieur (contre 6% pour les autres). **80% ont été formés par la voie de l'apprentissage.**

L'ascension professionnelle se fait par le salariat (**79% sont d'anciens salariés parmi lesquels 21 % ont connu une expérience préalable de création ou reprise suivie d'un retour au salariat ou d'une période d'inactivité**) ; la part du nombre de demandeurs d'emploi, bénéficiaires de l'ACCRE, oscille entre 21 et 25% en 2012.

	Salons indépendants	Salons en franchise	Hors salon
Salarié	78	79	85
Chef d'entreprise	12	14	7
Chômeur	4		5

inactif	6	6	3
---------	---	---	---

### 75 % des dirigeants mettent en avant le désir d'indépendance

**3 raisons principales ont présidé au choix de la localisation du salon** : le **bon emplacement** (56% pour les indépendants et 45 pour les franchisés), et de façon proche, le **potentiel client** (37 et 31%), puis la **proximité du domicile** (37% dans les deux cas).

**L'installation dans un salon nécessite un investissement d'environ 54 000 € en salon indépendant et 107 000 € en salon franchisé**, tandis que l'installation d'un coiffeur à domicile se compte en quelques milliers d'euros :

	Salons indépendants	Salons en franchise, hors droit d'entrée	Hors salon
Moins de 2 000€	3		76
De 2 à 16 000€	13		21
De 16 à 40 000€	33	19	2
De 40 à 100 000€	39	23	
De 100 à 200 000€	6	43	
200 000€ et plus	4	10	

86% sont propriétaires du fonds et 15% des murs.

*Pour mémoire, les investissements en franchise (habituellement hors pas de porte), selon l'observatoire de la franchise, sont de l'ordre de 35 à 80 000€ pour Thierry Lothmann, de 80 00€ pour Camille ALBANE : 80 000€, de 95 000€ pour Tchip Coiffure : 95 000 € (hors pas-de-porte), de 97 000€ pour Self'Coiff, de 115 000€ pour VOG Coiffure, et de 120 à 220 000€ pour Frank Provost .*

**83% des indépendants et 76% des franchisés ont fait un emprunt**, alors que 87% des hors alors avaient recours à leur seul apport personnel. 41% des indépendants (31% des franchisés) ont démarché une seule banque, alors que **38% des franchisés ont démarché plus de 5 banques (23% pour les indépendants et 64% pour les hors salon)**.

**Les entrepreneurs mobilisent très peu les réseaux d'accompagnement dédiés aux projets de création d'entreprise**. Seuls 4 % disent avoir fait appel aux services des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, 1 % aux Chambres de Commerce et d'Industrie ; le principal soutien reste la famille, citée par une entreprise sur deux ; 10 % s'appuient ainsi essentiellement sur leur comptable et 8 % sur leur banquier. **Mais 78 % ont suivi le Stage Préalable à l'Installation** en 2012, passage obligé pour toute entreprise qui s'inscrit en Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

**15 % des entrepreneurs sont adhérents à un syndicat professionnel** ; 38 % des coiffeurs en salon indépendant, 29 % des coiffeurs en salon franchisé et 50 % des coiffeurs à domicile ne semblent pas concernés par les questions syndicales

Toutefois, **le parcours de création est jugé compliqué par un tiers des entrepreneurs** (démarches administratives, gestion...), des difficultés moins soulignées par les hors salons (souvent des auto-entrepreneurs) ; ces derniers reconnaissent en revanche avoir sous-estimé les difficultés inhérentes à la fidélisation de la clientèle (21 % des coiffeurs à domicile, contre respectivement 7 % et 3 % en salon indépendant et en salon franchisé) et les questions logistiques (le temps de transport, le portage du matériel...) pour 9% ; **ceci étant, entre 45 et 69% estiment qu'aucun conseil ne leur a manqué.**

### Les reprises

Selon les données de la FNC, confirmées par SINE 2010, 18 % des immatriculations totales en 2011 sont des reprises (9 % en moyenne dans l'artisanat). La part des reprises baisse entre 2008 et 2011, tant dans les salons indépendants (-10 %) que dans les salons franchisés (-17 %).

Les reprises sont particulièrement importantes dans les petites villes de 10 à 20 000 habitants (56 %) et les villes moyennes (environ 48 %).

**68 % des nouveaux repreneurs sont des repreneurs externes** (dont 15 % de location gérance) ; la reprise salariale semble en recul (26 % au lieu de 36 % en 2008), mais c'est un mode d'accès notoire pour les salons franchisés (33 %) ; la reprise familiale est rare (4 %).

La principale **motivation** est l'existence d'une clientèle (47 %), puis l'opportunité (37%), la qualité de l'emplacement (16 %).

**Le bouche à oreille (38 %), les petites annonces (28% dont sur Internet 22) et la reprise par un salarié (23%)** sont les modes de recherche les plus habituels ; le syndicat professionnel, les CMA, les fournisseurs ou les sociétés de vente de fonds de commerce sont peu cités.

**Le temps de recherche est court** (moins de 3 mois) pour 67 % des repreneurs, 21% plus de 6 mois.

Le cout moyen est de 67 000€ (119 400€ pour une franchise), à comparer à celui d'une création (47 000 et 75 000€). 90% bénéficie d'un crédit bancaire contre 50% en création.

**Seuls 56% ont fait faire une évaluation financière** ; la moitié a eu recours au comptable et 17% à la CMA et 5% au cédant ! **45% ont effectué un diagnostic technique** (équipement locaux), dont 35% par eux-mêmes, 20% par la CMA, 16% par le comptable et 12% par le cédant ! **96% sont satisfaits.**

### **Les auto-entrepreneurs**

**Ils sont 4 101 en 2011** (53% des créations hors reprises), après avoir été 4 082 en 2009 puis 4 546 en 2010 ; 71% se sont inscrits en CMA.

**44 % sont localisés en milieu rural** (contre 29% pour les autres activités de coiffure) ; la majorité exerce là où se trouvent les clients ; toutefois 14% le font dans un salon (avec risque de requalification)

Selon l'enquête SINE 2010, il existe **peu de différences de profil entre les coiffeurs inscrits sous un statut traditionnel et les auto-entrepreneurs**. Toutefois, les femmes sont un peu plus nombreuses, de même que les demandeurs d'emploi. La principale différence de profil réside dans l'âge (**près de 45 % ont moins de 30 ans** contre 27 % pour les autres créateurs en coiffure).

79% étaient salariés dans un salon de coiffure avant de créer sous cette forme ; 60% ont le BP (79% les autres dirigeants) et 33% un CAP (11% les autres dirigeants).

17% ont choisi cette formule suite à un problème d'emploi et 10% suite à un problème familial.

**83% ont eu besoin au plus de 2 000€ pour démarrer** et 7% plus de 4 000€. 88% n'ont pas eu besoin de recourir à un prêt bancaire ; toutefois, les 2/3 de **ceux qui ont recherché un financement bancaire, ont du visiter souvent au moins 5 banques.**

64 % des auto-entrepreneurs ont choisi ce régime pour créer leur propre emploi (contre 49 % en moyenne dans l'artisanat) ; **48 % d'entre eux ont bénéficié de l'ACCRE** au moment de leur installation, 19% disent vouloir tester leur projet ; 17 % exercent une activité complémentaire ; 10 % choisissent ce régime pour régulariser leur situation. **69% n'auraient pas créé sans ce régime.**

**76% exercent leur activité à titre principal** (contre 37 à 58% pour les autres activités artisanales).

51% disent avoir suivi le stage pré-installation en CMA ; 7% ont demandé l'appui d'une CMA et 12% celui du syndicat professionnel.

Les prix sont le principal argument pour attirer et fidéliser une clientèle. **21 % d'entre eux ont toutefois des difficultés à rechercher et fidéliser leurs clients** (contre 3 à 7 % des coiffeurs dans les salons, indépendants ou franchisés). Moins visibles sur le territoire, les auto-entrepreneurs déploient

en général davantage d'efforts pour fidéliser leur clientèle : distribution de cartes de fidélité, constitution d'un fichier client, insertion d'encarts publicitaires dans la presse locale (34 %, contre 19 % en moyenne).

**Selon l'étude, la moyenne du chiffre d'affaires mensuel est le plus souvent comprise entre 1000 et 2000 €,** des montants faibles pour une activité à titre principal ; la moitié affirme que leurs revenus sont inférieurs à ceux de l'époque où ils étaient salariés ; mais l'autre moitié affirme disposer d'un revenu au moins égal. Pour les ¾ les revenus sont conformes à leurs attentes.

**77% sont satisfaits de ce régime ; seuls 9% souhaitent en changer. 8% souhaitent cesser alors que 41% envisagent de maintenir en l'état et 49% de développer le chiffre d'affaires dans la limite autorisée.**

**Le marché du livre est plutôt stable mais se transforme avec le numérique et internet, toutefois plus lentement en France qu'aux USA ou en Grande-Bretagne.**

*Economie du livre « Repères statistiques 2011 et tendances 2012 » Syndicat national de l'édition, mars 2013*

**Le marché de l'édition a cru plus que faiblement (0,3% par an) en valeur entre 2005 et 2011,** avec un chiffre d'affaires qui oscille entre 2,746Md€ en 2005 et 2,804Md€ en 2011 (et un pic en 2007 avec 2,894Md€) ; par contre **le nombre d'exemplaires vendu a tendance à diminuer** (460 millions en 2005, 451 millions en 2011, après un pic de 487 en 2007)

En 2013, le marché estimé est en baisse (-1,7% par rapport à 2011 contre -1% en Allemagne, -6% en Italie).

Si le marché a légèrement baissé en volume (-0,4% par an), il a été tiré par une croissance modérée des prix, inférieure à l'inflation, au bénéfice du consommateur

**Les nouveautés représentaient 61% des exemplaires tirés en 2011 (entre 50,1 et 51,6% de nouveautés chaque année)**

**Les segments Jeunesse et BD-Mangas progressent en valeur** (Jeunesse : +2,2%; BD-Mangas : +0,8%)

**Alors que les autres catégories éditoriales reculent :**

\* Littérature générale : -1,8%; Loisirs/Pratique : -1,7%; SHS : -1,4%; Tourisme : -4,5%, scolaire : -13,5%; Dictionnaires : -7,3%; Cartes : -7,7%...mais elle reste la première catégorie éditoriale avec 27,5% de part de marché devant la jeunesse (16,6%) et la BD (11,8%)

Par ailleurs on observe

\* Une forte augmentation de la part des **livres d'occasion** (25% des achats en septembre 2012, +8pts vs. 2011)

\* Et du **marché numérique** (ebook seulement) en croissance de 80% à 21 millions€

**En 2011, le montant des cessions de droits s'élevait à 135 millions d'euros (+3,0% vs. 2010) ;** ce chiffre agrège le produit des cessions de droits consenties par les éditeurs pour des éditions dans d'autres formats (poche, clubs), des éditions à l'étranger, des adaptations cinématographiques ou théâtrales et des produits dérivés (figurines, objets...)

**En ce qui concerne les cessions de droits à l'étranger, 9 664 titres ont été cédés en 2011 (+2%) ;** l'allemand est la première langue de traduction du français devant l'espagnol et l'italien.

La croissance des cessions de droits est de 2,3% par an depuis 2005

**Les revenus de l'édition numérique sont en hausse de 7,2% à 56,8 millions d'euros**

\* L'édition numérique dématérialisée progresse rapidement alors que l'édition numérique sur support physique est en baisse

\* **Les revenus de l'édition numérique représentent 2% du chiffre d'affaire des éditeurs**

\*Le taux d'équipement des liseuses est relativement faible en France. Les tablettes ne sont pas un support privilégié pour la lecture (10% du temps d'utilisation consacré à la lecture selon GfK)

#### **Le réseau de distribution est avant tout le fait de structures dédiées**

- 3500 librairies et 20 librairies en ligne 55,7% en valeur et 50,3% en volume
- 600 grandes surfaces culturelles (GSS) 27,6% en valeur et 26,7 en volume
- Maisons de la presses, kiosques, Grandes surfaces alimentaires (GSA) avec 26,1% en valeur et 24,4% en volume

**Une comparaison avec les USA : un marché en croissance** en volume (+3,9%) grâce au dynamisme de **l'édition numérique** (15% du marché grand public en 2011) et une baisse des prix (-2,5%) dû à cette croissance de l'édition numérique ; sur la période 2008-2011, le marché a cru de 1% par an en valeur.

L'édition numérique s'est fortement développée grâce à l'explosion du **marché des liseuses** (19% de part de marché en 2011).

Le marché de la distribution de livres progresse de 4,4% entre 2008 et 2011 ; **Internet double sa part de marché en 2 ans** ; Amazon est le premier distributeur américain de livres.

**Une comparaison avec l'Allemagne** : un marché relativement stable au cours des 4 dernières années, mais un recul en 2011 de 1,4%

La distribution physique représente 50% des ventes de livre, les ventes directes par les éditeurs 19% et l'édition numérique 1%.

Comme la France, l'Allemagne a adopté le prix unique qui conduit à une structure de marché plus favorable aux librairies

**Une comparaison avec la Grande-Bretagne** : le marché en valeur est en croissance de 0,7%/an entre 2008 et 2011, malgré une baisse de 1,9% en 2011 ; la baisse en volume de 5,1% pour les livres imprimés est compensée en partie par **une croissance de 54% des ventes numériques** (8% du marché)

Internet double sa part de marché en 3 ans au détriment de tous les autres circuits et devient le premier acteur de la distribution en 2011 avec une forte progression d'Amazon.

## **L'emploi, le marché du travail**

**En septembre 2011, les allocataires de l'ARE perçoivent en moyenne 980 € bruts ; ce sont pour moitié des employés qualifiés ; la moitié bénéficie d'un temps d'indemnisation de 36 mois et plus. Toutefois un quart des indemnisables ne bénéficie pas de l'ARE du fait surtout de la pratique d'une activité réduite.**

*Dares analyses n°12 « les demandeurs d'emploi indemnissables par le régime d'assurance chômage en 2011 » février 2013*

Au 30 septembre 2011, 2 715 000 demandeurs d'emploi ou dispensés de recherche d'emploi étaient indemnissables par l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE). **Qui sont-ils ?**

**49% sont des hommes** ; 31% ont moins de 30 ans, **47% de 30 à 49 ans**, 18% de 50 à 59 ans et 3% 60 ans et plus. 91% sont français. 18% ont un niveau de diplôme au plus égal au BEPC, **37% au CAP.BEP**, 20% au bac et 24% au-delà.

25% n'ont pas de qualification, **45,5% sont de niveau employé qualifié**, 13% ouvrier qualifié, 9% profession intermédiaire, 7% cadre.

La durée maximale d'indemnisation est inférieure à 6 mois pour 6%, entre 6 et 12 mois pour 20%, 12 et 23 mois pour 27%, entre 23 mois et **36 mois pour 37%**, au-delà pour 10%.

*Rappelons qu'un demandeur d'emploi peut ouvrir un droit à l'ARE dès lors qu'il a contribué au moins 4 mois au cours des 28 mois précédant la fin de son contrat (36 mois pour les allocataires de 50 ans ou plus). Un jour d'affiliation donne droit à un jour indemnisé. La durée d'indemnisation est cependant limitée à 730 jours (24 mois) pour les allocataires âgés de moins de 50 ans lors de la perte d'emploi, et à 1 095 jours (36 mois).*

En septembre 2011, les allocataires de l'ARE **perçoivent en moyenne 980 € bruts** (62 % de leur salaire journalier de référence)

Parmi les personnes entrées à l'ARE, entre octobre 2010 et septembre 2011, 31 % n'ont connu aucune période d'indemnisation, alors que 42% disposaient d'un reliquat et que 13% avaient consommé tous leurs droits.

Parmi les indemnissables, **un quart ne percevaient pas d'allocation ; dans 80% des cas, ils pratiquaient une activité réduite** et dans 17% ils étaient en attente de percevoir leur allocation.

En effet en septembre 2011, 39 % des indemnissables par l'ARE exercent une activité réduite, qui pour la moitié les éliminent de l'indemnisation. Les allocataires qui cumulent revenu d'activité et ARE travaillent en moyenne 71 heures au cours du mois pour un revenu mensuel d'activité de 893 € bruts en moyenne. Leur revenu d'activité est complété par une allocation de 677 € bruts par mois en moyenne. **Les non indemnisés travaillent en moyenne 132 heures au cours du mois de septembre 2011 pour un salaire mensuel moyen de 1 560 € bruts.** Ceux qui exercent une activité réduite se répartissent ainsi :

Exerçant une activité réduite en septembre 2011	Hommes	femmes	Moins de 25 ans	25-49 ans	50 ans et plus	Ensemble
% d'indemnissables	37	41	35	41	37	39
% d'indemnissables non payés	19	20	11	21	14	20

**Entre octobre 2010 et septembre 2011, 29 % des sortants de l'ARE correspondent à des personnes ayant épuisé leurs droits.** Parmi ces « fins de droits », 19 % basculent directement vers une allocation de solidarité, principalement l'allocation spécifique de solidarité (ASS) ou l'allocation « équivalent retraite » (AER), en place jusque fin 2010. 22 % des sorties de l'ARE correspondent à des reprises d'emploi déclarées (en fait davantage du fait de non déclaration), 10 % des sortants de l'ARE sont entrés en stage ou en formation, et 5 % ne sont plus indemnissables à cause d'une maladie ou d'une maternité

## Propos iconoclastes

### Intégrer l'entrepreneuriat dans la formation comme un atout, et une nouvelle façon d'approcher l'enseignement et la pédagogie

*EducPros, chapitre consacré à l'entrepreneuriat du livre de Francis Bécard « Le groupe ESC Troyes et le droit à l'expérimentation », coédité par L'Etudiant mars 2013, extraits*

**« L'entrepreneuriat nécessite de la créativité, du courage et des échanges. Malheureusement, ni notre système scolaire ni notre enseignement supérieur ne mettent suffisamment l'accent sur ces trois valeurs cardinales...**

Les nouvelles technologies sollicitent les jeunes en permanence ; les jeux vidéo, les réseaux sociaux, leurs loisirs reposent sur leur initiative mais ils ne sont pas acteurs de leur formation ni de leur orientation. **Réorienter la pédagogie vers l'entrepreneuriat permet de lutter contre ces maux. Les étudiants se prennent en main. Ils dirigent leur énergie vers un projet personnel et retrouvent le sens de l'enseignement en l'appliquant dans leur quotidien...L'élève doit être acteur de sa formation. Il doit être mis en situation d'action.** Il faut réintégrer des éléments concrets au processus d'apprentissage

**Le gouvernement a, depuis longtemps, favorisé l'émergence de sportifs de haut niveau en travaillant avec les fédérations autour de la filière sport-études. Nous souhaitons diffuser ce genre d'initiative avec un parcours entrepreneur-études pour des jeunes présentant des potentialités pour l'entrepreneuriat....**L'étudiant ne bénéficie, la plupart du temps, pas des mêmes droits que ses camarades stagiaires (gratifications, protection sociale, avantages en nature). L'entrepreneuriat n'est pas encouragé car il n'existe pas de statut national d'étudiant entrepreneur. Les établissements gèrent ces situations au cas par cas, à leur niveau, ce qui contribue à la marginalisation de l'entrepreneuriat. La création d'un statut spécifique plus protecteur pour les étudiants entrepreneurs permettrait d'inciter à la création d'entreprise et donnerait à l'entrepreneuriat un cadre réglementaire prédéfini.

**Accroître l'apprentissage de l'autonomie et du discernement...**Un bon parcours scolaire ne garantit plus un emploi. Un jeune doit s'investir dans sa formation pour trouver la voie qui lui correspond et dans laquelle il pourra percer. On ne peut pas appliquer des schémas généraux à des destins individuels. Chacun doit reprendre une maîtrise de son parcours. Il s'agit d'un changement radical. Chacun doit être actif dans son apprentissage, doit apprendre à chercher par lui-même, à travailler en groupe et à faire le tri des informations reçues. Le temps de valoriser le savoir à tout prix n'est plus. La capacité de fédérer, de tirer le meilleur d'un groupe, de savoir trouver et critiquer des informations constitue une qualité primordiale de nos jours. C'est maintenant à l'école et à l'enseignement supérieur d'inculquer ces valeurs.

**Créer un cadre spécifique au titre d'enseignant en entrepreneuriat...**Il existe une contradiction fondamentale à faire enseigner l'entrepreneuriat par des chercheurs. Le scientifique est dans le temps long, l'entrepreneur est dans l'urgence, tout au moins dans le court terme. Le docteur est dans la théorie, l'entrepreneur dans la pratique.